



Rapport annuel 2011 du Service Interne pour la Prévention et
la Protection au Travail

Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail	SIPPT - GR	Johan COOPMANS Colonel d'Avi BAM Commandant SIPPT - GR
	SIPPT	Jean GOEDERT Docteur Colonel BEM Commandant SIPPT - Directeur AMT
Président HCC	ACOS WB	Danielle LEVILLEZ Pharmacien général-major Sous-chef d'Etat-major Bien-être
Chef de la Défense	CHOD	Gerard VAN CAELENBERGE Lieutenant-général aviateur Aide de Camp du Roi Chef de la Défense faisant fonction

TABLE DES MATIERES

1.	Généralités.....	4
a.	But	4
b.	Références.....	4
2.	Méthode de travail.....	4
a.	Forme.....	4
b.	Modalités.....	4
3.	Informations concernant l'organisation.....	5
a.	Dénomination et adresse complète (+ numéro de téléphone).....	5
b.	But de l'entreprise.....	5
c.	Effectif moyen du personnel à la date du 31 Dec 2011	5
d.	Composition du SIPPT et notamment, nom et qualité des conseillers en prévention (CP).....	5
e.	Composition du HCC.....	5
f.	Nombre de réunions du HCC.....	5
g.	Nom et adresse du conseiller en prévention-médecin du travail (CP-MT).....	6
4.	Renseignements concernant les accidents survenus sur le lieu du travail.....	6
a.	Nombre d'heures d'exposition aux risques.....	6
b.	Nombre d'accidents.....	6
c.	Aperçu des accidents en relation avec la spécificité militaire.....	7
d.	Nombre d'accidents en fonction des différentes catégories de travailleurs	7
e.	Durée des incapacités réelles et forfaitaires consécutives à ces accidents	7
5.	Renseignements sur les accidents survenus sur le chemin du travail.....	9
6.	Informations concernant la sécurité.....	9
a.	Mesures prises pour assurer et/ou pour améliorer la sécurité	9
b.	Propositions en vue d'assurer la sécurité ayant été présentées au HCC, avec la suite qui leur fut donnée	12
c.	Un certain nombre de visites obligatoires, imposées par la réglementation de contrôle par des organismes reconnus ont été exécutées.....	12
d.	Indicateurs	12
7.	Renseignements relatifs à la santé des travailleurs.....	15
a.	Allocations pour certains travaux ou prestations à caractère spécialement dangereux ou insalubre.....	15
b.	Dosimétrie.....	15
c.	AMT.....	15
8.	Renseignements concernant l'hygiène du travail et des lieux de travail	16
a.	Amiante	16
b.	Matériel	16
c.	Infrastructure.....	16
d.	Un plan de gestion pour l'assainissement est élaboré annuellement	16
e.	AMT.....	16
9.	Renseignements concernant l'embellissement des lieux de travail	17
10.	Renseignements relatifs à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail.....	17
a.	Mesures collectives prises pour prévenir la charge PsySoc occasionnée par le travail.....	17
b.	Incidents de nature PsySoc qui se sont répétés	17
c.	Incidents de nature PsySoc communiqués directement à la PC ou au CP compétent.....	18
d.	Registre des faits de tiers visé à l' Art 12 de l'AR du 17 mai 2007 relatif à la prévention de la charge PsySoc occasionnée par le travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.....	19

11. Moyens de formation, d'information et de propagande utilisés	19
a. Principales initiatives de formation prises par le SIPPT.....	19
b. Réalisations : plan de Fmn 2011 pour les Fmn initiales permanentes et les spécialisations de la structure de prévention.....	19
c. Initiative de Fmn les plus importantes prises par les membres du SIPPT	20
d. Site Intranet (SharePoint) SIPPT	21
12. Diffusion des documents et informations pour le personnel	21
13. Une énumération des principaux thèmes du plan d'action annuel de l'année d'action pour l'exercice qui suit celui auquel le rapport annuel a trait et, le cas échéant, les délais d'exécution en cas de dépassement de cet exercice	22
a. Plan Global de Prévention (PGP) 2012 - 2016 et Plan Actions Annuel (PAA) 2012	22
b. Le PGP 2012-2016 et le PAA 2012 contient les thèmes suivants :	22
c. Décision.....	23
Ann A: CP employés au niveau Etat-major.....	24
Ann B: Organigramme de la Structure de prévention.....	25
Ann C 1: Chiffres détaillés des accidents du travail par GptQu	26
Ann C 2: Chiffres détaillés des accidents du travail concernant la spécificité militaire par GptQu	27
Ann D: Mesures prises par SIPPT - RB et SPPT WB pour améliorer et assurer la sécurité au travail	28
Ann E: Mesures prises par SPPT-MR pour améliorer et assurer la sécurité au travail.....	30
Ann F: Mesures prises par SPPT- Ops&Trg pour améliorer et assurer la sécurité au travail	32
Ann G: Mesures prises par SPPT- PsySoc pour améliorer et assurer la sécurité au travail.....	34
Ann H: Points d'agenda du HCC pour améliorer et assurer la sécurité au travail.....	36
Ann I: Initiative en Fmn les plus importantes SIPPT-GR	38
Ann J: Fmn suivies par les membres de SIPPT - GR.....	40
Ann K: Aperçu des fiches du PGP.....	43
Ann L: Situation relative au SDGR, observations, analyses de risques et fiches de postes de travail.....	44
Ann M: Rapport annuel du service de la médecine du travail.....	56

1. GÉNÉRALITÉS

a. But

Le Service Interne de Prévention et Protection au Travail (SIPPT) donne des avis dans toutes les matières qui concernent la politique du Bien-être et aide toutes les parties concernées (les Chefs de Corps, les membres de la ligne hiérarchique et tous les militaires et civils de la Défense) pour l'application des règles définies dans la loi sur le bien-être (voir Ref 1).

Annuellement, le SIPPT est chargé d'élaborer un rapport annuel relatif au Bien-être des travailleurs au sein de la Défense. Ce rapport annuel est un résumé des mesures de prévention prises dans le courant de l'année écoulée. Il y est aussi fait mention des statistiques concernant les accidents de travail de l'année écoulée.

Le contenu de ce rapport annuel est défini en détail dans la législation relative au Bien-être au travail (Cfr. Ann III de l'AR en Ref 2).

b. Références

- (1) Loi du 4 août 96 concernant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- (2) Arrêté Royal du 27 Mars 1998 concernant le Service Interne de Prévention et Protection au Travail ;
- (3) ACWB-GID-WRKPR-001 : Directives pour l'élaboration du rapport annuel des activités de SIPPT ;
- (4) ACWB - GID - WRKPR - 002 : Missions des acteurs de la prévention au niveau local.

2. MÉTHODE DE TRAVAIL

a. Forme

Au sein de la Défense il existe un SIPPT organisé en services sur deux niveaux (Etat-major et local). En conséquence un rapport annuel est rédigé pour chacun des 2 niveaux :

- au niveau Etat-major, un rapport annuel est élaboré à la fois par la section gestion du risque (SIPPT-GR) et par la section surveillance médicale (SIPPT-AMT). Ils sont rassemblés en un seul document. ACOS WB veille à ce que ce rapport annuel soit fourni à l'inspection du travail (WB-I) et soit mis à l'agenda du Haut Comité de Concertation (HCC) Bien-être ;
- au niveau local, pour les 23 groupements de Quartier (GptQu), un rapport annuel est rédigé de manière indépendante par chaque Service Local de Prévention et Protection au Travail (SLPPT). Ce rapport contient les données concernant la politique du Bien-être au niveau local (les unités) et est envoyé à WB-I. Il est mis à l'agenda de la première réunion de l'année du Comité de concertation de Base (CCB) concerné ;
- chaque Cel AMT doit rédiger son propre rapport annuel avec les prestations de la surveillance de santé de l'année écoulée. Les données sont fournies par Med CIS suite à l'extraction de Total Health et contrôlée par chaque Cel AMT. Un rapport de toutes les activités des Cel AMT doit être présenté pendant la première réunion de l'année du CCB concerné.

b. Modalités

Le rapport annuel est publié sur le site intranet de la Défense (guichet Well-Being) où il est consultable par tout le personnel militaire et civil.

3. INFORMATIONS CONCERNANT L'ORGANISATION

Mises à part les données statistiques, ce rapport annuel reprend les données relatives au travail au niveau Etat-major Défense. Les données du niveau local (unité) sont directement transmises à l'inspection du travail et au CCB concerné.

- a. Dénomination et adresse complète (+ numéro de téléphone)
Ministère de la Défense - CHOD
Rue d' Evere 1 1140 Evere
☎ : 02/701.31.50 Fax : 02/701.66.50
- b. But de l'entreprise
Défense
- c. Effectif moyen du personnel à la date du 31 Dec 2011
34.294 membres du personnel : 32.182 militaires & 2.112 civils
- d. Composition du SIPPT et notamment, nom et qualité des conseillers en prévention (CP)
 - (1) Direction SIPPT : Med Col BEM Jean GOEDERT
 - Service Gestion des risques (SIPPT-GR) : Col d'Avi BAM Johan COOPMANS ;
 - Service Médecine du travail (SIPPT-AMT) : Med Col BEM Jean GOEDERT.
 - (2) Le Service Interne dispose de plusieurs sections
 - 4 services d'état-major pour la prévention et la protection au travail (SPPT) localisés au niveau des ACOS/DG ;
 - 23 SLPPT, localisés au niveau des GptQu.Au sein de ces services, il y avait 90 CP en 2011.
L'Ann A reprend les CP qui étaient mis en place au niveau Etat-major, au 31 Dec 2011.
L'organigramme de la structure de prévention est repris en Ann B.
- e. Composition du HCC
 - (1) Président du HCC militaire : Général Charles-Henri DELCOUR, CHOD.
Président mandaté : Pharmacien général de brigade Danielle LEVILLETZ, Comd ACOS WB.
 - (2) Président du HCC correspondant au Comité de Secteur XIV : Mr. Pieter DE CREM, Ministre de la Défense.
Président mandaté : Mr. Philippe THILLY, Directeur HR & Fmn, Cellule de direction du Ministre de la Défense.
 - (3) Membres permanents de la délégation de l'autorité: DG HR, DG MR, ACOS WB.
 - (4) Syndicats représentatifs de la Défense.
- f. Nombre de réunions du HCC
4 séances (24 Fev, 16 Jun, 06/07 Oct et 01 Dec).

g. Nom et adresse du conseiller en prévention-médecin du travail (CP-MT)

Effectif: Med Col BEM Jean GOEDERT.

Remplaçant : Med Col CARTON Christian.

ACOS WB - Dir AMT à 1120 Neder-Over-Heembeek, rue Bruyn 1.

4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ACCIDENTS SURVENUS SUR LE LIEU DU TRAVAIL

L'Ann C1 et C2 précise les données détaillées par GptQu pour la concertation de base.

a. Nombre d'heures d'exposition aux risques

Nombre de travailleurs militaires	32.182
Nombre de travailleurs civils	2.112
Nombre total de travailleurs	34.294
Sous-total d'heures de travail prestées	53.430.052
Nombre d'heures de travail prestées en fonction des catégories de travailleurs	
Réservistes	104.418
Jobs Etudiant et stagiaires	27.983
Délinquants	9.644
Total d'heures de travail prestées	53.572.097

b. Nombre d'accidents

(1) Personnel militaire	Homme		Femme	
	<21 j	≥ 21 j	<21 j	≥ 21 j
Accidents mortels	0	1	0	0
Incapacités permanentes	0	1	0	0
Incapacités temporaires	117	904	19	80
Total	117	906	19	80
Total Mil	1.122			

(2) Personnel civil	Homme		Femme	
	<21 j	≥ 21 j	<21 j	≥ 21 j
Accidents mortels	0	0	0	0
Incapacités permanentes	0	0	0	0
Incapacités temporaires	0	54	0	27
Total	0	54	0	27
Total civils	81			

Nombre total des accidents du personnel

1.122 + 81 = 1.203

(3) Taux de fréquence pour l'année considérée et pour les deux années précédentes

	2009	2010	2011
Taux de fréquence	24,19	22,27	22,46

Taux de fréquence 2011 = $1203 \times 1.000.000 / 53.572.097 = 22,46$

c. Aperçu des accidents en relation avec la spécificité militaire

Les données chiffrées dans le tableau ci-dessus font également partie des données chiffrées du tableau du Par 4. b.

Nombre	Sport		Man & Ex		Ops	
	accident	mortel	accident	mortel	accident	mortel
Total	332	0	307	0	112	0

L'Ann C2 donne, par GptQu et Ops & Trg, une vue détaillée.

d. Nombre d'accidents en fonction des différentes catégories de travailleurs

	Nombre d'accidents
Réservistes	2
Jobs d'étudiant et stagiaires	18
Délinquents	0
Total	20

e. Durée des incapacités réelles et forfaitaires consécutives à ces accidents

(1) Incapacités réelles

– Nombre de jours calendrier réellement perdus

	Nombre de jours
Accidents mortels	171
Incapacités permanentes	261
Incapacités temporaires	18.622
Total	19.054

- Taux de gravité réels pour l'année considérée et pour les deux années précédentes

	2009	2010	2011
Taux de gravité réels	0,35	0,32	0,36

Taux de gravité réel 2011 = $19.054 \times 1.000 / 53.572.097 = 0,36$

(2) Incapacités forfaitaires

- Le nombre de journées d'incapacité forfaitaire

	Nombre de jours
Accidents mortels	7.500
Incapacités permanentes	0
Total	7.500

- Taux de gravité globaux pour l'année considérée et pour les deux années précédentes

	2009	2010	2011
Taux de gravité globaux	0,82	0,46	0,50

Taux de gravité global 2011 = $(19.054 + 7.500) \times 1.000 / 53.572.097 = 0,50$

5. RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS SURVENUS SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL

Nombre total: 225 dont 1 mortel.

L'Ann C1 donne, par GptQu et Ops & Trg, une vue détaillée.

6. INFORMATIONS CONCERNANT LA SÉCURITÉ

a. Mesures prises pour assurer et/ou pour améliorer la sécurité

(1) Système dynamique de gestion du risque (SDGR)

Après le démarrage du SDGR en 2010, avec e.a. l'inventaire des postes de travail, les efforts ont été poursuivis en 2011 dans le cadre de la thématique Européenne « la sécurité pendant les travaux d'entretien ». La priorité était les postes de travail avec des risques élevés (laborantins, soudeurs, menuisier,...) et avec des activités d'entretien. Un état des lieux des observations et analyses de risques réalisées, ainsi que des fiches de postes de travail établies, a été demandé aux unités pour la mi-Jan 12 et peut être retrouvé en Par 6. d. et Ann L.

Pour 2012, tous les autres postes de travail restants seront visés de manière à aboutir, pour qu'en 2013, le SDGR puisse être en régime.

(2) Conduite du SIPPT

Au début de 2011, la dépendance hiérarchique des SLPPT a été transférée au SIPPT. Une note d'ACOS WB expliquait le fonctionnement administratif et fonctionnel des SLPPT localisés dans un organisme appuyé. La gestion journalière (appel, congé, ordre de marche national,...) des CP est maintenue au niveau de l'organisme appuyé, mais tout ce qui est statutaire, disciplinaire ou fonctionnel devient la responsabilité du SIPPT.

Les CP reçoivent donc désormais leurs objectifs et leurs évaluations au sein du SIPPT. De cette manière il est dès lors possible de considérer le SIPPT comme un organisme intégré. Les efforts entrepris en 2010 pour l'accompagnement et le suivi des SLPPT ont été poursuivis (réunions de coordination ou organisation centrale pour la formation continuée, session de coaching, activités sociales, etc.). Le développement du site intranet SIPPT a été concrétisé.

Une journée de formation pratique (workshops de différents thèmes) N et F a été aussi organisée avec l'appui des SLPPT pour les AsPrev.

(3) Accidents du travail

L'annonce, l'examen, les mesures de prévention prises et l'enregistrement des accidents du travail cadrent aussi dans le SDGR. C'est un processus important qui est, au sein de la Défense, encore susceptibles d'améliorations. Un plan d'action a été inscrit dans le PGP. En 2011, un nouveau projet de directive a été coordonné au niveau de l'état-major de la Défense avec des partenaires qui s'occupent aussi des accidents (LAIS (Land Accident Investigation Service), DG JM, ASD (Air Safety Directorate), ...). Des réunions techniques avec les syndicats ont eu lieu et la directive a été mise à l'agenda du HCC Bien-être. Un consensus sur les dispositions de ce projet n'a pas encore été obtenu.

Une description fonctionnelle dans le but d'informatiser l'enregistrement des accidents du travail a été élaborée en collaboration avec DG JM et après consultation du FAT (Fonds des Accidents du Travail), ceci en cohérence avec le nouveau projet de la directive concernée. L'étude technique de faisabilité par DG MR/C&I est en cours.

Entretemps, la coopération du SIPPT avec le LAIT (Land Accident Investigation Team) a été concrétisée plusieurs fois en 2011.

(4) Plan Interne d'Urgence (PIU)

A côté d'une première série de mesures préventives qui visent la réduction ou l'élimination des risques à la source et d'une deuxième série de mesures préventives (équipement de protection collectif, équipement de protection individuel) pour éviter les dégâts humains, le SDGR contient aussi une troisième série de mesures qui, si la prévention échoue, visent à limiter les dégâts. Le PIU cadre dans cette troisième série de mesures. Le PIU est un document rédigé au niveau d'un Qu et vise à limiter les conséquences nuisibles d'un état d'urgence par le développement de mesures d'urgence matérielles et organisationnelles.

Une SPS « Plan interne d'urgence » a été élaborée et, après coordination, soumise au CHOD (Dec 11). Cette SPS est destinée aux personnes concernées par l'élaboration du PIU et donne la composition et la méthodologie à suivre pour éditer le PIU ainsi qu'un nombre de templates, des illustrations et des exemples. La directive est rédigée afin que les Qu qui disposent déjà de certains plans pour gérer des situations d'urgence (p.e. plan anti-feu, plan d'intervention,...) puissent les intégrer de façon maximale dans la structure globale du PIU. Il sera aussi possible de faire référence à des directives spécifiques des ACOS/DG (p.e. incidents d'environnement, alerte à la bombe,...) ou à des directives locales.

La directive sera, après approbation du CHOD, concertée avec les syndicats en 2012 dans le but de pouvoir être publiée et appliquée le plus tôt possible.

(5) La prévention de la surdité professionnelle

La prévention de la surdité professionnelle est complexe et délicate car des protections auditives performantes doivent être choisies en fonction du niveau de bruit et de la situation du personnel. De plus, une prise de conscience de ce personnel doit également se faire pour que les protections auditives soient portées. Pour ce faire, différentes tâches ont été réalisées dans le courant de l'année 2011. Des mesures de bruit ont été effectuées sur le ZODIAC RI 001, dans le hangar G de BOURG-LEOPOLD, dans le mess de BOURG-LEOPOLD et en AFGHANISTAN (du 25 avril 11 au 15 mai 11). Des études sur les effets des expositions sonores sur l'oreille ont également été faites afin de contrôler la performance du bouchon CAE (Combat Arm Earplugs), de visualiser l'impact d'une mission à Kundüz par des mesures PRE et POST Ops et de suivre les traumatismes sonores. Des formations sur la surdité professionnelle ont également été données à tout le personnel engagé à la Défense (aux Vol, Cand SOffr et Offr). La rédaction d'une SPS « Prévention de la surdité professionnelle au sein de la Défense », d'une GID « L'utilisation des protections auditives au sein de la Défense » et du rapport final de l'étude WB 29 « Utilisation des techniques d'émissions oto-acoustiques pour déterminer l'exposition au bruit effective aux hauts niveaux de bruit des systèmes d'arme » sont en cours et prendra fin en 2012.

(6) Mesures prises par SIPPT-GR et SPPT WB

Un processus d'amélioration continue est l'essentiel dans un SDGR. Au niveau de l'Etat-major nous essayons chaque année d'améliorer les services rendus aux unités. Afin de réaliser ceci, les 23 SLPPT sont devenus hiérarchiquement totalement dépendants d'ACOS WB. Ceci implique non seulement une conduite technique, mais aussi une responsabilité hiérarchique, ce qui permet de gérer les SLPPT d'une façon plus efficace. Ces changements positifs font de SPPT WB l'unique point de contact pour les SLPPT, et en même temps, « le tasking » des services locaux passe toujours via ce même bureau. Ceci ne renforce pas seulement la structure de commandement unique, mais permet également aux SLPPT de se concentrer sur leurs tâches principales et de ne plus perdre du temps à chercher un POC pour l'un ou l'autre dossier.

De plus, à côté des mesures de nature plutôt organisationnelles, nous avons clairement opté cette année pour rehausser le niveau du pilotage de la technique. Le fait que le SIPPT-GR ait énormément appuyé les SLPPT dans les dossiers du SDGR, pour l'ajustement du FIT aux besoins réels, pour l'établissement d'un format pour les sites intranet des SLPPT et dans le développement d'un outil afin d'informatiser davantage le rapport annuel et trimestriel, n'a pas raté son effet positif. De plus, on a consacré plus d'attention aux formations organisées par le SPPT WB au profit des CP de la Défense. Non seulement la qualité des formations fournies a été rigoureusement contrôlée, mais nous avons veillé à ce que les SLPPT soient plus concernés.

Le détail des activités (participation aux groupes de travail, avis émis, réunions techniques, élaboration de directives, études et enquêtes, sensibilisation et administration) du SIPPT-GR et SPPT WB se trouve en Ann D.

(7) Mesures prises par SPPT MR

En 2011, le SPPT MR a donné une priorité au développement de procédures en rapport avec le travail avec tiers. En collaboration avec DG MR, la directive « Stockage des produits dangereux » a été finalisée et a été publiée après concertation au HCC.

Un appui important a été fourni à tous les groupes de travail en rapport avec la sécurité du personnel, mais en particulier à ceux liés aux travaux en hauteur, aux produits dangereux, à l'amiante (Veh & Infra) et aux rayonnements optiques.

Le SPPT MR s'est impliqué fortement dans la problématique ATEX en collaboration avec DG MR C&I. Cette collaboration nous a permis de comprendre les difficultés pratiques liées au dossier de zonage.

Le SPPT MR a été sollicité dans le processus d'information des nouveaux gestionnaires de Mat et a donc participé aux journées d'information organisées au sein de DG MR.

Au niveau de la formation du Pers du SPPT MR, une priorité a été donnée à la lutte incendie, qui devient un problème de plus en plus récurrent.

Le détail des activités (participation aux groupes de travail, avis émis, réunions techniques, élaboration de directives, études et enquêtes, sensibilisation et administration) du SPPT MR se trouve en Ann E.

(8) Mesures prises par SPPT Ops & Trg

Sous l'impulsion continue de SPPT Ops & Trg, il y a de plus en plus d'accidents déclarés, comme prévu dans la procédure « Déclaration des accidents du travail ».

Il n'y a toujours pas d'analyse des causes des accidents, sauf à la demande explicite de SPPT Ops & Trg.

Malgré le fait que l'attention de chaque Comd Det lors d'un ordre de préparation soit attirée sur ses responsabilités concernant le bien-être, et qu'en plus, chaque assistant en prévention (AsPrev) reçoive une formation de +/- une demi-journée au sein de SPPT Ops & Trg, on constate encore régulièrement que les acteurs ne se rendent pas compte de leurs tâches dans la politique de prévention. Dans ce domaine, dans le courant de l'année 2012, lors de la Fmn d'AsPrev Niv III, une période de DEUX heures sera prévue à propos de la spécificité de la Prev en Ops.

Sur ce, SPPT Ops & Trg a insisté auprès de ACOS Ops & Trg afin de reprendre les éléments du Bien-être dans le processus « Eval/Lessons learned ». Ainsi fût proposé, entre autres, que les Comd Det, lors de leur retour, justifient leurs points encore ouverts d'une «action item list». L'établissement de cette mesure permettra sans doute un plus grand engagement et diminuera le transfert des points ouverts au Det suivant.

Depuis quelques temps, suite à la réduction des Det Ops, la présence permanente d'un CP sur le théâtre a été remplacée en faveur d'un AsPrev (en cumul) avec un CT WB de SPPT Ops & Trg. Avec la réduction des budgets, les CT sont maintenant aussi mis en question.

Via divers forum, nous avons reçu des échos concernant La problématique du bien-être en Ops en Afrique. Comme objectif pour 2012, il a été proposé de prévoir un CT à au moins UNE grande Ops en Afrique (MONUSCO, ...).

Comme service de prévention à la disposition de ACOS Ops & Trg, les tâches de la LH (p.e. AsPrev pour Ops & Trg) sont confiées au Pers SPPT. La suppression du CT WB (Prev, Env et Wellfare) aura un impact négatif sur le niveau du bien-être en Ops. En effet, là où la prévention avec un job full-time a évolué vers un job en cumul, il faut prendre en compte que le déploiement périodique d'une CT est quasiment la seule stimulation de ce job en cumul pour les AsPrev. Aussi, lors d'une CT, les problèmes détectés et traités dépasse les possibilités d'un niveau 3.

Le détail des activités (participation aux groupes de travail, avis émis, réunions techniques, élaboration de directives, études et enquêtes, sensibilisation et administration) du SPPT Ops & Trg se trouve en Ann F.

(9) Mesures prises par SPPT PsySoc

Le détail des activités (participation aux groupes de travail, avis émis, réunions techniques, élaboration de directives, études et enquêtes, sensibilisation et administration) du SPPT PsySoc se trouve au Par 10 et Ann G.

- b. Propositions en vue d'assurer la sécurité ayant été présentées au HCC, avec la suite qui leur fut donnée.

La liste avec les points d'agenda traités, refusés ou encore ouverts est reprise dans l'Ann H de ce rapport.

- c. Un certain nombre de visites obligatoires, imposées par la réglementation de contrôle ont été exécutées par des organismes reconnus.

Ces informations n'ont été rassemblées qu'au niveau local et se retrouvent donc dans les rapports annuels des SLPPT.

- d. Indicateurs

(1) Exercices d'évacuation

Sur un total de 173 unités (= comptabilisées suivant les résultats des unités / Sous-unités), il y a eu en 2011 un total de 159 exercices d'évacuation exécutés.

(2) Plan Interne d'Urgence

Pour les 173 unités citées ci-dessus, il y a 65 plans d'urgence en phase d'établissement et 64 unités ont déjà pu présenter un PIU finalisé.

(3) SDGR

Afin de suivre la réalisation de l'implémentation du SDGR prescrite par le CHOD, des indicateurs ont été générés et permettent le suivi de la progression des unités. Il a été demandé aux unités de fournir au SIPPT l'état de la situation, et ce avant le 31 Dec 11. A côté de l'implémentation des objectifs 2011, les objectifs de 2010 ont été suivis par les SLPPT et le SIPPT.

(a) Objectifs 2011 SDGR :

- inventaire des fiches de poste de travail avec activité à haut risque et activités d'entretien ;
- observation et analyse des risques avec activité à haut risque et activités d'entretien ;
- fiches de postes de travail avec activité à haut risque et activités d'entretien ;
- fiches de fonction avec postes de travail prio 2011 ;
- analyses de risques ponctuelles des nouvelles situations de travail (dans le cadre de la transformation) ;
- planning des actions non établies ;
- planning observations / analyses des risques / fiches de postes de travail des autres activités.

Explication :

Les actions prises dans le cadre des objectifs 2010 et 2011 sont reprises en Ann L. Un total de 120 unités (> de 15 Pers) sur 144 a actualisé ses données. Les unités concernées par la transformation sont mentionnées [en bleu](#).

(b) Chiffre globaux

Points d'action	Résultat	%
Inventarisation des situations de travail	136 sur 144	94
Screening SOBANE	1250 (703 concertée) sur 1959 situations de travail	64
Poste de travail prioritaire en 2010 :	1467 identifiées	
- observations et/ou analyses SOBANE	547 (176 concertées) sur 1467	37
- fiches de postes de travail	1031 sur 1467	70
- fiches de fonction	803 établies	
Inventaire des postes de travail à haut risque et des activités d'entretien	98 des 144 unités répondantes	68
Postes de travail prioritaire 2011 :	1217 identifiées	
- observations et/ou analyses SOBANE	693 (260 concertées) sur 1217	57
- fiches de postes de travail	969 sur 1217	80
- fiches de fonction	928 établies	
Analyses de risques ponctuelles (transformation)	14 des 64 / nouvelles situations de travail	22
Planning des points d'action non établis	91 sur 144	63
Planning 2012 Autres activités	84 sur 144	58

(c) Conclusions

- L'évolution du planning proposé continue d'être suivie. Plus de la moitié des situations de travail connues ont été analysées (Screening). Pour 70% des postes de travail Prio 2010 (groupes à risque, postes de travail avec une fonction de sécurité et vigilance accrue), et pour 80% des postes de travail Prio 2011 (Postes de travail avec activité à haut risques et activités d'entretien), les fiches de postes de travail ont été rédigées.
- Le tableau présenté ci-dessus démontre que les screenings, les observations et les analyses réalisés n'ont pas été tous concertés. Il est donc essentiel, et ce au sein du CCB, d'assurer un suivi local.
- Toutes les unités n'ont pas établi un planning afin que le SDGR puisse être mis en régime. Ces unités seront sensibilisées et, si nécessaire, recevront un support supplémentaire afin que le SDGR puisse être mis en régime.

7. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

- a. Allocations pour certains travaux ou prestations à caractère spécialement dangereux ou insalubre

En 2011, 107 dossiers ont été traités. La distribution est la suivante :

Type d'allocation	Nombre "par mois"	Nombre "par jour" (1)
Personnel reconnu comme étant professionnellement exposé à une radiation ionisante et appartenant aux catégories A ou B, telles que définies à l'article 2 du « Règlement général militaire de la protection contre le danger des radiations ionisantes »	4	2
Travaux qui, en cas de fonctionnement anormal des installations ou de défaillance des moyens de protection, peuvent conduire à des accidents ou maladies graves, pouvant même entraîner la mort	2	0
autres travaux dangereux et/ou insalubres	11	12
Travaux qui engendrent une diminution substantielle de la durée des prestations de travail, due à l'utilisation indispensable de moyens de protection individuelle ou aux conditions climatiques de travail d'origine technique	2	1
Autres travaux, où il est nécessaire de porter une protection personnelle de respiration avec apport d'oxygène ou équipé de filtres externes et échangeables	30	43
Demande non-recevable		1

(1) Travaux ou prestations occasionnels

En général, on constate que les directives sont bien suivies et il y a de moins en moins de demandes non-fondées. De plus, la qualité des analyses des risques s'est fortement améliorée. Elles sont plus détaillées, plus cohérentes et plus uniformes.

- b. Dosimétrie

42 dossiers individuels (nouveaux ou reconductions) ont été traités.

- c. AMT

Les renseignements figurent dans le rapport du service chargé de la surveillance médicale (Directeur AMT). Une copie du rapport est donnée en Ann M de ce rapport annuel.

8. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HYGIÈNE DU TRAVAIL ET DES LIEUX DE TRAVAIL

a. Amiante

La Défense dispose d'un inventaire pour l'amiante présent dans les infrastructures et pour l'amiante présent dans le matériel. L'inventaire est disponible sur l'intranet via l'hyperlink suivant :

<http://intranet.mil.intra/sites/Mat/Pages/Catalogen/01.aspx>.



b. Matériel

La dernière mise à jour de l'inventaire pour MRSys-L date de Dec 11.

c. Infrastructure

L'établissement des inventaires de tous les Qu a débuté en 2000, à l'exception des sites BEMILCOM et BPO qui ont été inventoriés entre 2008 et 2009.

En 2010, environ 90% des Qu étaient en ordre avec la législation. Cela signifie que tous les Qu ont été visités mais qu'il existait encore des locaux inaccessibles qui devaient encore être inventoriés. Un contrat ouvert a été lancé en 2011 pour l'établissement des inventaires de ces locaux qui seront achevés en 2012.

d. Un plan de gestion pour l'assainissement est élaboré annuellement

- (2) Une 1^{ère} tranche 2008-2011 pour les travaux d'enlèvement d'amiante urgent et à court terme.
- (3) Les plans de gestion 2009 pour les travaux urgents ont été effectués à 100 % en 2010.
- (4) Entre 2010 et 2011 :
 - 90% des travaux de désamiantage à réaliser à court terme ont été achevés ;
 - Des travaux de désamiantage urgents imprévus ont été immédiatement exécutés.
- (5) Une deuxième tranche de travaux de désamiantage est prévue entre 2012 et 2015 pour exécuter :
 - les 10% restant des travaux de désamiantage à court terme ;
 - les travaux de désamiantage en fonction des résultats des inventaires de l'amiante établis dans le contrat ouvert à partir de 2011 ;
 - des travaux urgents imprévus.
- (6) Les assainissements auront lieu en fonction de la restructuration de la Défense.

e. AMT

Les renseignements figurent dans le rapport du service chargé de la surveillance médicale (Directeur AMT). Une copie du rapport est donnée en Ann M de ce rapport annuel.

9. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMBELLISSEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL

Ces renseignements ne sont recueillis qu'au niveau local et figurent dans les rapports annuels des SLPPT.

10. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉVENTION DE LA CHARGE PSYCHOSOCIALE OCCASIONNÉE PAR LE TRAVAIL

a. Mesures collectives prises pour prévenir la charge PsySoc occasionnée par le travail

(1) En général

Vu que la stratégie SOBANE avait été choisie pour aborder les autres domaines du bien-être, cette stratégie sera également appliquée pour la charge PsySoc. En ce qui concerne les problèmes non résolus qui font partie du domaine de la charge PsySoc, après le "screening" (Déparis), le guide d'observation (« Les aspects PsySoc »), établi par le SPF ETCS, sera utilisé. C'est la personne de confiance « plus » (PC+) qui assistera le Comd local pour mener l'observation et formuler des propositions de mesures.

En outre, le législateur demande aussi d'exécuter une analyse des incidents de nature PsySoc qui se produisent à plusieurs reprises, des incidents PsySoc qui sont communiqués directement au CP PsySoc ou à la personne de confiance (PC), des faits qui ont fait l'objet de plaintes motivées et des faits commis par des tiers. Dans ce cadre, un système d'enregistrement a été développé par les PC qui rapporteront annuellement aux PC+, en vue d'une exploitation locale des chiffres.

Afin d'implémenter ce concept de l'analyse de risques PsySoc, les mesures suivantes ont été prises:

- poursuite du développement d'un système d'enregistrement des incidents PsySoc ;
- développement et administration d'un module de formation « Personne de confiance » (PC) de 2 jours pour le passage de médiateur local vers PC (centaine de personnes) ;
- développement et administration d'un module de formation « Personne de confiance Plus » (PC+) de 6 jours ;
- recrutement (interviews) et sélection des candidats « PC+ » ;
- rédaction et traduction d'un draft de directive ACWB-SPS-WRKPR-015 « Gestion des risques PsySoc au niveau local » ;
- traitement des inputs à l'occasion de la coordination interne et externe de l'Etat-majior au sujet de cette directive ;
- conduite d'une concertation technique au sujet de cette directive.

(2) Spécifiques à la protection des travailleurs vis-à-vis des autres personnes sur les lieux de travail

Un draft de SPS a été rédigé : « Déclaration de faits de violence, de harcèlement moral ou sexuel au travail d'origine externe ».

b. Incidents de nature PsySoc qui se sont répétés

Système d'enregistrement développé en 2010. Formation et période de test en 2011. En régime à partir de 2012.

c. Incidents de nature PsySoc communiqués directement à la PC ou au CP compétent

(1) Interventions informelles

- (a) Nombre d'interventions de la PC : 193 (N=84, F=109)
- (b) Nombre d'interventions du CP PsySoc : 18 (N=7, F=11)
- (c) Parties concernées
 - (i) Nombre en fonction du demandeur de l'intervention : /
 - (ii) Nombre en fonction de la personne mise en cause : /
 - (iii) Nombre en fonction du type d'intervention: /

Système d'enregistrement développé en 2010. Formation et période de test en 2011. En régime à partir de 2012.

(2) Interventions formelles

- (a) Nombre total de plaintes motivées : 19 (N=9, F=10);
- (b) Nombre total de plaintes motivées déposées à la suite d'une intervention informelle : 6 (N=3, F=3);
- (c) Parties concernées
 - (i) Nombre en fonction du plaignant : /
 - (ii) Nombre en fonction de la personne mise en cause : /
- (d) Nombre de faits selon leur nature: /
- (e) Nombre de mesures proposées : /

Système d'enregistrement développé en 2010. Formation et période de test en 2011. En régime à partir de 2012.

(3) Tableau des interventions formelles et informelles des CP PsySoc

Interventions 2011	Dossiers ouverts		Dossiers clôturés	
	N	F	N	F
informelles chez le CP PsySoc	0	11	7	10
plaintes motivées déposées directement chez CP PsySoc	8	4	1	1
plaintes déposées directement au fonctionnaire chargé de la surveillance et renvoyées vers CP PsySoc pour traitement	0	3	0	0
plaintes déposées directement à la Police ou l'Auditorat du travail et renvoyées vers CP PsySoc pour traitement	0	1	0	1
Total	8	19	8	12

d. Registre des faits de tiers visé à l'Art 12 de l'AR du 17 mai 2007 relatif à la prévention de la charge PsySoc occasionnée par le travail dont la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

(1) Nombre de faits enregistré: néant, du fait de l'absence du registre ;

(2) Nombre suivant la nature des faits : néant, du fait de l'absence du registre.

11. MOYENS DE FORMATION, D'INFORMATION ET DE PROPAGANDE UTILISÉS

a. Principales initiatives de formation prises par le SIPPT.

En vue d'appuyer les unités, ACOS WB a pris diverses actions. En 2011, une journée des AsPrev a été organisée. Pour les néerlandophones, cette journée a eu lieu à HEVERLEE le 3 mai. Pour les francophones, l'activité a eu lieu à JAMBES le 5 mai. Le but de cette journée était d'intégrer la prévention encore plus loin dans le core business de la Défense pour les gens qui travaillent quotidiennement dans un atelier ou à proximité de ceux-ci, en donnant une formation pratique continuée. La formation était construite autour de trois piliers :

(1) procurer une information pratique sur le processus qui concernent directement ou indirectement les AsPrev ;

(2) découverte des moyens qui aident les AsPrev dans leurs tâches ;

(3) faire connaissance et/ou créer des contacts avec des collègues AsPrev (networking).

Afin de réaliser ceci, HUIT workshops ont été organisés parmi lesquels les participants pouvaient choisir. Les sujets suivant étaient présentés : incendie, accidents du travail, rapport annuel, EPI, accueil + fiche de postes de travail et de fonction, SDGR & SOBANE, site Intranet + SharePoint et premiers soins (EHBO).

Environ un total de 200 AsPrev ont participé à ces journées.

D'autres initiatives de formations et de sensibilisations ponctuelles sont mentionnées dans l'Ann I.

b. Réalisations : plan de Fmn 2011 pour les Fmn initiales permanentes et les spécialisations de la structure de prévention

La Défense a un budget de 36.464 € dédié aux Fmn dans le cadre de la prévention. Ce budget est réparti comme suit (au sein de la structure de prévention) :

(1) ± 7.780 € dédiés aux formations initiales de base des CP;

(2) ± 3.600 € dédiés aux spécialisations des CP;

(3) ± 1.005 € mis à la disposition de la Cel Fmn de TOURNAI;

(4) ± 24.080 € dédiés à la Fmn continuée des CP.

Un nombre de Fmn a été refusé pour des raisons de budget insuffisant sur des lignes Bg. Quelques Fmn planifiées n'ont pas eu lieu car les organismes de Fmn n'ont pas dispensé leur cours.

c. Initiative de Fmn les plus importantes prises par les membres du SIPPT

Pendant les journées de Fmn trimestrielles pour les CP des SLPPT (29 & 31 Mar, 28 & 29 Jun, 18 & 20 Oct), une attention a été portée à la Fmn continuée des CP.

Ci-dessous, vous trouverez l'agenda des journées de Fmn précitées :

(1) 29 (N) & 31 (F) Mar 11 à PEUTIE

(a) Situation des Gp Travail

- SDGR en Ops (Maj S. HAMELS) : évolution prévention en Ops sur base du concept introduit pour approbation ;
- Firefighting (Maj S. HAMELS) : manière dont la lutte contre le feu sera abordé à la Défense (nouveau concept et dernière directive CHOD) ;
- accidents de travail (Cdt R. CALCOEN) : évaluation, rectifications, commissions d'enquête LAIS, directives, événements graves, nouvelles définitions, notion « d'accident de travail », accidents en Ops, accident en exercice & Man, intérêt des commissions d'enquête, Doc Sharing & informatisation : déclaration & suivi, statistiques électroniques ;
- Plans d'urgence (Mr G. D'HOOSSCHE) : état de la question, projets de textes (APG, SPS et GID) ;
- PsySoc (Cdt M. DI FEBBO) : analyse de risque PsySoc, transition des médiateurs locaux en personnes de confiance et Fmn PC+ ;
- ICT & intranet (Cdt J.-M. MAES en Cdt D. VAN POUCKE) : implémentation des sites SLPPT, avec gestion des droits d'accès, Fmn « In-house » : structure et alimentation intranet (interaction site SIPPT, SLPPT et DOCCOM + sensibilisation) ;
- SDGR (Cdt A. DUBOIS) : selon l'AR, plan d'action de la Défense, implémentation du SDGR, objectifs (2011), résultats 2010 et support de ACOS WB ;
- questions - réponses.

(b) Fmn à la carte (1/2 journée) selon les choix exprimés

- SENTRAL (Mme C. VERSTRAETE) contenu: possibilités dBase SENTRAL-KLUWER et applications/ exercices pratiques ;
- workshop ATEX sécurité anti explosion (Cdt R. EMONDS, Mr G. D'HOOSSCHE & AdjMaj C. BARBIAUX): workshop interactif concernant le contenu, les destinataires, rédiger ou pas un document relatif aux dangers d'explosion, exemples pratiques (catégorisation, collaborateurs internes, support des tiers, qui fait quelle adaptation) ;
- séminaire (Vinçotte): sécurité pendant des travaux d'entretien et un séminaire adapté à l'environnement Mil à savoir, quoi faire et comment.

(2) 28 & 29 Jun (N + F) à ZEEBRUGGE

- briefing de sécurité ;
- mot de bienvenue et introduction (Comd SIPPT-GR) ;
- sécurité lors des travaux d'entretien (Ir. D. DE BAERE, SPF ETCS) ;
- HACCP (théorie + exercice pratique) ;

- Q&R ;
- « Sécurité en image » ;
- repas du soir et « networking » entre collègues (CP) ;
- « Bien-être sans frontière » ;
- proclamation du vainqueur « Bien-être sans frontière », débriefing, suggestions, conclusions.

(3) 18 Oct (N) à BOURG LEOPOLD & 20 Oct (F) à MARCHE-LES-DAMES

La journée complète avait pour thème la prévention des accidents de sport et de tout ce qui en est en relation, principalement axé sur les sports spécifiques pratiqués au sein de la Défense :

- Théorie : Accident de sport (Orateur externe : Mr H. THONNON) ;
- Pratique : Hall de sport et équipements de sport, athlétisme, piste d'obstacle et de cordes (Mr H. THONNON).

d. Site Intranet (SharePoint) SIPPT

2011 a été une année riche pour l'environnement SharePoint de ACOS WB. Chaque SLPPT a désormais son propre site. Il peut y stocker toutes les informations telles que les inventaires de produits, d'amiante ou d'équipements, par exemple, les rapports d'inspection ou encore les rapports de contrôles périodiques, les mises en service des équipements pour ne citer qu'eux.

Les SLPPT disposent également d'une plateforme de communication supplémentaire pour les structures locales de prévention qu'ils appuient, et aussi un lien direct avec SIPPT-GR.

De son côté, SIPPT fournit des informations centralisées (liens avec EDir, gestion du personnel), des outils pour les SLPPT comme les fiches de postes de travail génériques.

SIPPT utilise également cette plateforme pour communiquer avec les SLPPT, en mettant en ligne des documents tels que le PGP, ou les annonces des activités futures (formations continuées des CP, actions à prendre, ...).

2012 se veut encore plus interactif, avec davantage de communication et d'interactions avec non seulement les SLPPT, mais aussi avec les structures de prévention des unités.

Adresse du site:

http://units.mil.intra/sites/ACOSWB/SIPPT_IDPBW_Risk_Management/default.aspx

Toutes autres initiatives de Fmn ponctuelles pour les membres de SIPPT-GR au niveau Etat-major Défense se trouvent en Ann I.

12. DIFFUSION DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS POUR LE PERSONNEL

Un aperçu des actions prises peut être retrouvé dans l'Ann J en rapport avec les sections Etat-major SPPT.

13. UNÉ ÉNUMÉRATION DES PRINCIPAUX THÈMES DU PLAN D'ACTION ANNUEL DE L'ANNÉE D'ACTION POUR L'EXERCICE QUI SUIT CELUI AUQUEL LE RAPPORT ANNUEL A TRAIT ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉLAIS D'EXÉCUTION EN CAS DE DÉPASSEMENT DE CET EXERCICE

a. Plan Global de Prévention (PGP) 2012 - 2016 et Plan Actions Annuel (PAA) 2012

Le 17 Dec 11, le CHOD a approuvé le PGP établi par les membres de la LH et SPPT et concerté le 6 et 7 Oct 11 par les syndicats représentatifs.

Ce PGP est rédigé en version papier et comprend :

- les résultats de l'identification des dangers et la définition, la détermination et l'évaluation des risques ;
- les mesures de prévention à établir ;
- les objectifs prioritaires à atteindre ;
- les activités à effectuer et les missions à accomplir afin d'atteindre ces objectifs ;
- les moyens organisationnels, matériels et financiers à affecter ;
- les missions, obligations et moyens de toutes les personnes concernées ;
- le mode d'adaptation de ce plan global de prévention lors d'un changement de conditions ;
- les critères d'évaluation de la politique en matière de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Le PAA, qui se base sur le PGP, est établi par écrit et détermine :

- les objectifs prioritaires dans le cadre de la politique de prévention pour l'exercice de l'année suivante ;
- les moyens et méthodes pour atteindre ces objectifs ;
- les missions, obligations et moyens de toutes les personnes concernées ;
- les adaptations à apporter au plan global de prévention suite :
 - à un changement de conditions ;
 - aux accidents et aux incidents survenus dans l'entreprise ou l'institution ;
 - au RA SIPPT de l'année civile précédente ;
 - aux avis donnés par le HCC durant l'année civile précédente.

b. Le PGP 2012-2016 et le PAA 2012 contient les thèmes suivants :

- (1) Le développement et l'ajustement de la politique générale de prévention, et ce, avec les fiches suivantes :
- Implémentation et suivi du SDGR ;
 - optimalisation de la procédure des accidents au travail ;
 - politique de formation en matière de bien-être ;
 - établissement des PIU.

Dans ce contexte, l'importance de la médecine du travail ne peut pas être négligée. L'Officier projet fera tout afin de finaliser comme prévu la fiche "AMT 2013" avant la fin de l'année.

(2) Les sujets liés à l'infrastructure

Par le fait que l'infrastructure demande toujours des budgets importants, ceci est toujours un point d'attention. En 2012, les pilotes exécutent le planning prévu dans leurs fiches. Il s'agit principalement des « Stands de tir », des « Ateliers comprenant des risques spécifiques » et de la « Gestion de l'amiante au sein de la Défense ».

(3) Le PGP porte aussi une attention toute particulière au volet PsySoc. Plus spécifiquement par le biais des fiches concernant :

- implémentation d'une politique de Sp PsySoc au sein de la Défense ;
- implémentation analyse des risques PsySoc « day to day life » ;
- mise en œuvre de la politique en matière de violence et de harcèlement moral et sexuel au travail.

(4) Les risques spécifiques

Le PGP contient aussi quelques fiches qui demandent une coordination de l'état-major. Pour la DG MR il s'agit des fiches « Vibrations », « Travail en hauteur » et « Contrôles par organismes agréés ».

ACOS Ops & Trg coordonne la fiche concernant « la Sécurité routière ».

DG HR élabore « Politique en matière de consommation de substances psychotropes ».

ACOS WB pilote les fiches concernant « La prévention et la lutte anti-incendie à la Défense », « La maîtrise de la surdité professionnelle », « Le Plan interne d'urgence » et « Combattre la surcharge pondérale ».

L'Ann K reprend les fiches du PGP/PAA.

(5) Publication du PGP par :

- note (MITS 12-00029609 du 18 Jan 12) à toutes les unités, Présidents CCB, SLPPT et les ACOS et DG concernés ;
- ouvrage PGP & PAA, envoyé à l'attention du CHOD, DG MR, DG HR, ACOS Ops & Trg et les Présidents CCB, en Ann à la note précitée ;
- link sur l' Intranet « Guichet Bien-être de la Défense » ;
- <http://intranet.mil.intra/sites/Wellbeing/Documents/SIPPT/GPP%202012-2016%20JAP%202012.pdf>.

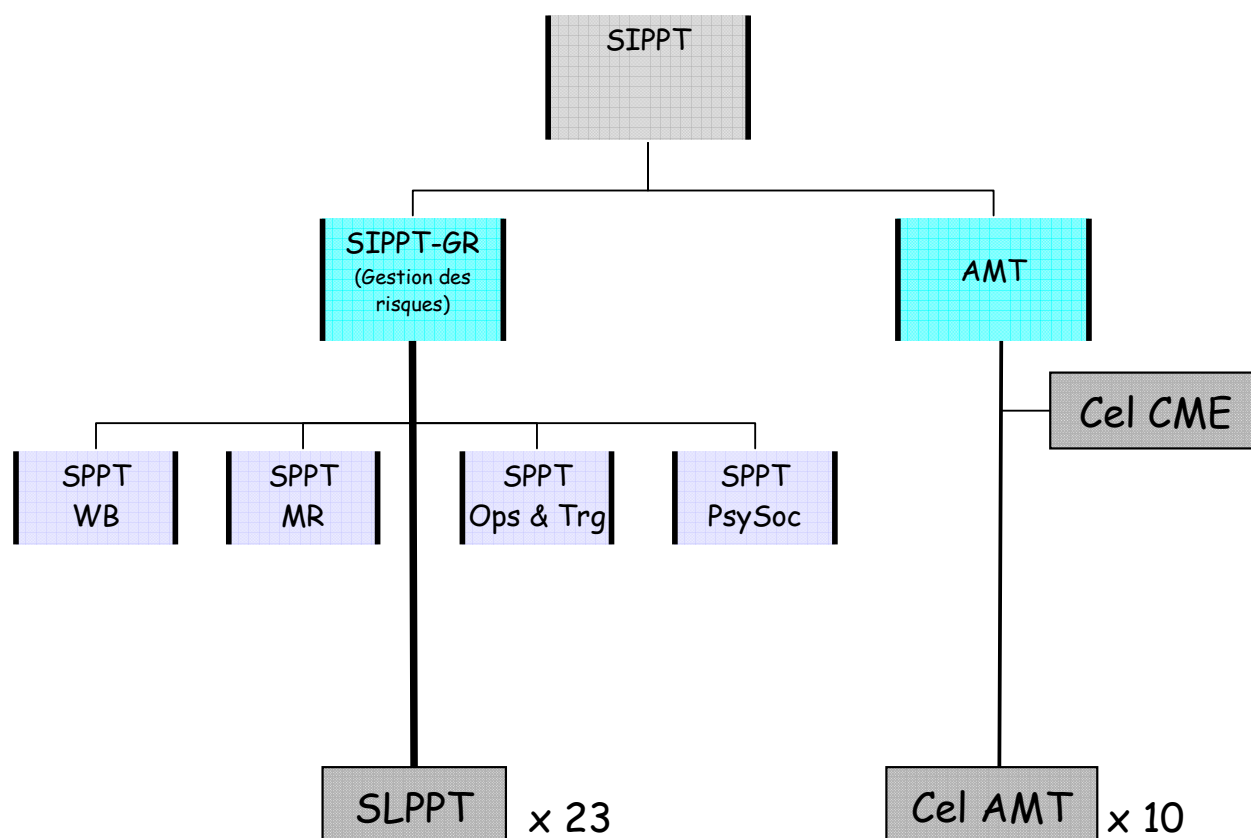
c. Décision

Le PGP a été établi pour la première fois selon la nouvelle directive. Cela permettait d'envoyer une note (MITS 11-006667945) à la date du 7 Dec 2011 informant les Chefs de Corps de l'impact du PGP / PAA sur les plans locaux de prévention (PLP). L'avantage est un gain de temps de presque 2 mois par rapport à l'édition précédente, ainsi qu'une amélioration qualitative. Le PGP / PAA, approuvé définitivement par le CHOD a été distribué le 18 Jan 2012 (MITS 12-00029609).

Ann A: CP employés au niveau Etat-major

ACOS WB	Nom	Téléphone	Formation
SIPPT	Med Col BEM J. GOEDERT	9-2820-5226	Med Travail - 1994
SIPPT - GR	Col d'Avi BAM J. COOPMANS	9-2820-5362	Niv I - 2004
SPPT - WB	Attaché Ing. D'HOOSCHE G.	9-2820-5365	Niv I 1991
	Cdt Ing. W. VAN DEN BOSSCHE	9-2820-4305	Niv I - 2002
	Cdt Lic. R. CALCOEN	9-2820-5357	Niv I -2002
	Cdt Ing. D. VAN POUCKE	9-2820-5079	Niv I - 2000
	Cdt Ir. F. DE BOODT	9-2820-5079	Niv I - 1993
	Cdt Lic. A. DUBOIS	9-2820-5079	Niv I - 2004
	AdjMaj M. SMEYERS	9-2820-4076	Niv II - 2002
	Adj P. DROOGMANS	9-2820-4305	En Fmn Niv II - 2010-2011
	Mme. M. MENSELS	9-2820-5365	Audiologue
	Mme. S. ESERTEPE	9-2820-5365	Audiologue
Admin Exp Mr. S. STIENNE	9-2820-5365	Collaborateur technique	
SPPT - MR	Maj G. BECKERS	9-2400-6195	Niv I - 2001
	Cdt Ing. G. LUCZAK	9-2400-1547	Niv I - 1999
	Cdt Ir. R. EMONDS	9-2400-1520	Niv I - 2008
	LDV Lic. C. RUTTEN	9-2400-1546	Niv I - 2004
	AdjMaj C. BARBIAUX	9-2400-6013	Niv I - 2007
	AdjMaj P. MAENHAUT	9-2400-6013	Fmn Niv II - 2010-2011
	Mr. M. DESSAMBRE	9-2400-1578	Niv II - 2007
	Adj D. DE DECKER	9-2400-3980	Niv II - 2007
SPPT - Ops & Trg	Cdt Lic. P. GEELEN	9-2400-6235	Niv I - 2007
	Maj Ing BRAIBANT J.	9-24006235	Niv I - 2002
	Cdt Lic. P. VERTONGEN	9-2400-3063	Niv I - 2000
	AdjChef F. POTTERS	9-2400 -3063	Niv I - 2007
SPPT - PsySoc	Cdt Lic. M. DI FEBBO	9-2820-4373	Niv I - 2005
	Cdt Lic. D. STEVENS	9-2820-5378	Niv I - 2008
	Capt Lic. C. SIEUW	9-2820-4373	Niv I - 2008
	AdjMaj L. VANCOPPENOLLE	9-2820-5378	Collaborateur technique
SIPPT - AMT	Med Col BEM J. GOEDERT	9-2820-5226	Med Travail - 1994
	Med Col C. CARTON	9-2820-5031	Med Travail - 1993

Ann B: Organigramme de la Structure de prévention



Ann C 1: Chiffres détaillés des accidents du travail par GptQu

Moyenne des effectifs du personnel du 01 janvier 11 jusqu'au 31 décembre 11 compris (Ordre de bataille)

N R	NOMS L P P T	Moyenne des effectifs du personnel du 01 janvier 11 jusqu'au 31 décembre 11 compris (Ordre de bataille)			Nombre d'accidents																	TOTAL TOUT ACCIDENTS
		Total Mil	Total Civ	Total Pers	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	
1	SLPPT01	1.095	6	1.101	1.715.358	0	0	55	55	32,06	0	0	816	816	0,48	0	0	0	0,48	8	0	63
2	SLPPT02	1.006	13	1.018	1.586.044	0	0	51	51	32,16	0	0	579	579	0,37	0	0	0	0,37	5	1	56
3	LDPBW03	1.798	29	1.826	2.845.298	0	0	25	25	8,79	0	0	401	401	0,14	0	0	0	0,14	9	0	34
4	LDPBW04	1.264	18	1.282	1.996.577	0	0	35	35	17,53	0	0	1.008	1.008	0,50	0	0	0	0,50	4	0	39
5	LDPBW05	1.155	13	1.167	1.818.186	0	0	41	41	22,55	0	0	1.119	1.119	0,62	0	0	0	0,62	6	0	47
6	LDPBW06	432	124	556	865.469	0	0	29	29	33,51	0	0	621	621	0,72	0	0	0	0,72	4	0	33
7	SLPPT07	1.259	235	1.493	2.326.484	0	0	70	70	30,09	0	0	290	290	0,12	0	0	0	0,12	6	0	76
8	LDPBW08	3.329	468	3.797	5.915.726	0	0	58	58	9,80	0	0	1.388	1.388	0,23	0	0	0	0,23	29	0	87
9	SLPPT09	1.230	407	1.637	2.550.446	0	0	70	70	27,45	0	0	657	657	0,26	0	0	0	0,26	10	0	80
10	SLPPT10	1.398	12	1.410	2.196.001	0	0	26	26	11,84	0	0	551	551	0,25	0	0	0	0,25	2	0	28
11	SLPPT11	1.108	69	1.177	1.833.377	0	1	45	46	25,09	0	261	920	1.181	0,64	0	0	0	0,64	8	0	54
12	LDPBW12	436	12	448	697.205	0	0	14	14	20,08	0	0	239	239	0,34	0	0	0	0,34	4	0	18
13	SLPPT13	1.330	47	1.377	2.144.977	0	0	84	84	39,16	0	0	2.059	2.059	0,96	0	0	0	0,96	1	0	85
14	LDPBW14	1.467	8	1.475	2.297.271	0	0	41	41	17,85	0	0	1.093	1.093	0,48	0	0	0	0,48	11	0	52
15	LDPBW15	937	41	978	1.523.724	0	0	34	34	22,31	0	0	415	415	0,27	0	0	0	0,27	9	0	43
16	LDPBW16	3.056	41	3.097	4.824.347	0	0	140	140	29,02	0	0	2.422	2.422	0,50	0	0	0	0,50	36	0	176
17	LDPBW17	1.263	114	1.377	2.144.977	0	0	65	65	30,30	0	0	390	390	0,18	0	0	0	0,18	12	0	77
18	SLPPT18	1.580	537	2.117	3.298.286	1	0	65	66	20,01	171	0	853	1.024	0,31	7.500	0	7.500	2,58	0	0	66
19	SLPPT19	2.218	18	2.236	3.483.300	0	0	115	115	33,01	0	0	1.139	1.139	0,33	0	0	0	0,33	11	0	126
20	LDPBW20	1.038	11	1.048	1.632.784	0	0	16	16	9,80	0	0	247	247	0,15	0	0	0	0,15	5	0	21
21	LDPBW21	1.559	127	1.686	2.626.788	0	0	49	49	18,65	0	0	347	347	0,13	0	0	0	0,13	9	0	58
22	SLPPT22	598	16	613	955.054	0	0	23	23	24,08	0	0	466	466	0,49	0	0	0	0,49	6	0	29
23	LDPBW23	1.850	75	1.925	2.999.150	0	0	50	50	16,67	0	0	602	602	0,20	0	0	0	0,20	30	0	80

Ann C 2: Chiffres détaillés des accidents du travail concernant la spécificité militaire par GptQu

NOM UNITE	Nombre d'accidents	Nombre accidents mortels	Nombre d'accidents	Nombre accidents mortels	Nombre d'accidents	Nombre accidents mortels
	de sport	de sport	Man & Ex	Man & Ex	Ops	Ops
	1	2	3	4	5	6
SLPPT01	37	0	10	0	2	0
SLPPT02	7	0	43	0	0	0
LDPBW03	7	0	0	0	0	0
LDPBW04	10	0	9	0	5	0
LDPBW05	3	0	9	0	1	0
LDPBW06	5	0	1	0	0	0
SLPPT07	20	0	41	0	0	0
LDPBW08	12	0	8	0	1	0
SLPPT09	9	0	2	0	0	0
SLPPT10	5	0	1	0	2	0
SLPPT11	14	0	19	0	2	0
LDPBW12	2	0	0	0	0	0
SLPPT13	22	0	41	0	1	0
LDPBW14	12	0	1	0	2	0
LDPBW15	12	0	1	0	0	0
LDPBW16	52	0	45	0	2	0
LDPBW17	20	0	11	0	0	0
SLPPT18	11	0	9	0	0	0
SLPPT19	46	0	43	0	0	0
LDPBW20	3	0	1	0	0	0
LDPBW21	13	0	12	0	1	0
SLPPT22	3	0	0	0	0	0
LDPBW23	7	0	0	0	0	0
SPPT Ops & Trg	0	0	6	0	93	0
Totaal	332	0	313	0	112	0

Ann D: Mesures prises par SIPPT - RB et SPPT WB pour améliorer et assurer la sécurité au travail

1. Participation aux groupes de travail et avis exprimés :

- a. réunion de coordination avec HRP-RSP concernant DOCCOM vs. le site intranet du SIPPT ;
- b. réunion interne avec SLPPT 16 pour élaborer une solution en Excel pour les RA du SIPPT et des SLPPT ;
- c. briefing au CODIR concernant le SDGR (15 Avr) ;
- d. réunion Gp Travail PIU (14 Oct & 04 Nov) ;
- e. réunion de travail avec DG JM pour l'enregistrement des accidents (19 Août) ;
- f. réunion de travail avec le FAT (Fonds des Accidents du Travail) (10 Nov) ;
- g. participation à la commission des plaintes SGP (21 Nov) ;
- h. réunion du PIU au Cab CHOD (28 Nov) ;
- i. réunion SPF ETCS sur les exigences de diplôme pour la Fmn des CP Niv 2 (02 Déc) ;
- j. description fonctionnelle de l'outil d'archivage des accidents du travail (17 Oct, 06 & 13 Déc).

2. Réunions techniques

- a. APG plan d'urgence ;
- b. SPS PGP/PAA (20 Mai) ;
- c. RA SIPPT (26 Mai) ;
- d. SOBANE phase d'analyse (10 Jun) ;
- e. fonction de sécurité (24 Août) ;
- f. SPS accidents du travail (26 Mai, 27 Oct & 08 Nov) ;
- g. directives charge PsySoc, PC, PC+ (18 & 25 Nov) ;
- h. ordre du jour Agenda CCB (09 Dec).

3. Rédaction des directives

- a. Directives finalisées:
 - PGP: ACWB-SPS-WRKPR-009 ;
 - Gestion des risques au niveau local - Stratégie SOBANE - Analyse : ACWB-GID-WRKPR-015.
- b. Directives en draft 2011
- c. Notes avec modalités d'exécution.

4. Etudes et enquêtes

- Détermination du besoin fonctionnel d'un système d'enregistrement des accidents du travail ;
- Etude de digitalisation des fiches de postes de travail avec codes de risques ;
- Mesures de bruit :
 - Zodiac RI 001 (26 Jan) ;
 - loods G à Lombardsijde (26 Jan) ;
 - Afghanistan (25 Avr au 15 Mai) ;
 - Mess à Bourg-Léopold (13 et 18 Oct).
- Etudes concernant l'exposition au bruit :
 - contrôle de CAE (Combat Arms Earplugs) à Arlon et Bourg-Léopold (Mar et Avr) ;
 - mission PRE et POST Kundüz (Jun 11 et Jan 12) ;
 - traumatismes auditifs.

5. Administration

6. Divers

- a. Soutien pour l'implémentation du SDGR : CRC GLONS, NAVLOG, 3 Para, Camps Elsenborn, CCB 21, 2 Cdo, CC Sp Dept Log
- b. Soutien pour la réalisation d'un screening pour navires (2 jours)

Ann E: Mesures prises par SPPT-MR pour améliorer et assurer la sécurité au travail

1. Participation aux groupes de travail et avis exprimés

- a. produits dangereux ;
- b. rayonnements optique ;
- c. amiante ;
- d. travail en hauteur ;
- e. SACO ;
- f. utilisation du Mat EPI d'escalade.

2. Réunions techniques

- a. « Nouvelle » directive APG Amiante/Enregistrement ;
- b. amiante dans Infra ;
- c. amiante dans Veh ;
- d. rayonnement optique ;
- e. travaux en hauteur ;
- f. stockage de produits chimiques ;
- g. SACO.

3. Rédaction de directives

- a. modification APG Amiante ;
- b. stockage de produits chimiques ;
- c. draft SPS «SACO au sein d'un Quartier».

4. Etudes et enquêtes

- a. sac à dos mod 97 ;
- b. analyse de risques « Tour BEMILCOM » ;
- c. cabine de peinture Bus CC R&A.

5. Activités de prévention au profit de la LH

- a. appui pendant les évaluations de sécurité DepMun et stand de tir ;
- b. appuis ponctuels pour analyses de risques ;
- c. présentations pendant les journées des CP ;
- d. participation à la journée prévention: stand + information EPI ;
- e. appui pour dossier incendie bloc 4 QRE ;
- f. appui au GestMat pendant les réunions « Commission de Sécurité pour les Techniques d'aide au Fanchissement d'obstacles » (CSTFO) ;
- g. Sp technique « coulisseau antichute SÖLL GlideLoc » ;
- h. participation aux CCB Land Systems ;
- i. participation au projet « Installation to neutralize explosives substances » (INES).

6. Sensibilisation

Exposé « PIU » pendant le séminaire Mun Safety.

7. Administration

Traitement de 256 demandes d'achats (D.A. version papier).

Ann F: Mesures prises par SPPT Ops & Trg pour améliorer et assurer la sécurité au travail

1. Participation aux groupes de travail et avis exprimés
 - a. JOPG Afghan National Army engineer Sch MeS ;
 - b. accidents en Ops ;
 - c. Sp au sujet de AIL Ops Ground Falcon, questions firefighting ;
 - d. participation Gp Travail Communication suite à un accident de plongée Portugal ;
 - e. ratification draft 1 proposé SPS Fmn firefighting domestique ;
 - f. JOPG ATALANTA ;
 - g. exercice ACTIVE TRIP 2012 et organisation open door LC 2012- désignation Pers WB.
2. Réunions techniques
 - a. AdjChf POTTERS remplace Maj BRAIBANT pendant LAIT MISHAP 10-009 (accident d'escalade TrgC Cdo) ;
 - b. mandat LAIS MISHAP 11-001 (Accident de tir - Bourg Léopold) ;
 - c. LAIS MISHAP 11-014 Initial Information package (Accident Mun 260 Cie Mun).
3. Rédaction de directives
 - a. OPrep METT, OMLT I 11-06, OMLT II 11-06 et BELUFIL 11-06 ;
 - b. OPrep BELUISAF 11-10 et PRT 11-10 ;
 - c. OPrep BELUISAF 12-02 et OMLT 12-06 ;
 - d. OPrep PRT 12-02 ;
 - e. CHODOPORD PPM BEN ;
 - f. OPrep PRT 12-06.
4. Etudes et enquêtes
 - a. rapport CT Take over AT TIRI (14 Sep-16 Oct 10) ;
 - b. rapport CT Prev-Env AT-TIRI (18-22 Avr 11) ;
 - c. détermination des besoins en protections auditives lors de l'utilisation des radios en Ops ;
 - d. briefing DACOS Ops "Protections auditives Ops" ;
 - e. rapport CT Prev-Env-Wf OFF (29-30 Jun 11) ;
 - f. rapport CT Prev-Env-Wf ISAF (25 Avr - 15 Mai 11) ;
 - g. rapport CT Prev-Env-Wf ISAF (05-23 Sep 11) ;
 - h. fiche CT DLD AIR Qualité in KAF.

5. Administration

Rapport annuel SPPT Ops & Trg

6. Divers

- a. avis sur la faisabilité de déménagement vers MeS/FFM ;
- b. avis contrôle de la légionnelle à KAIA ;
- c. avis d'adaptation des besoins en protection auditive 2011-2012 ;
- d. question parlementaire Mr Vrancken à propos des accidents en Ops ;
- e. RIE Fast ropping ;
- f. réponse aux questions du rapport final MONUSCO 16 & BELUFIL 10-10 ;
- g. CR problématique des citernes à eau ;
- h. avis LAT (Life agens trg) COMOPSAIR & jumelles Eclan ;
- i. analyse des risques, inventaire des risques, évaluation des risques et avis SAITT RIE Spray Sabre 5,0 OC (pepperspray) ;
- j. dossier incendie CPT KAIA- moyens d'extinctions ;
- k. avis bouchons d'oreilles BELUFIL ;
- l. demande otoplastes en Ops Pers DUSJANBE.

Ann G: Mesures prises par SPPT- PsySoc pour améliorer et assurer la sécurité au travail

1. Participation aux groupes de travail et avis exprimés

- a. groupe de travail SPF P&O Brochure relative à la charge PsySoc - « Mieux travailler ensemble » ;
- b. groupe de travail « Activités de coordination mensuelles concernant le réseau PC entre SGP et SIPPT » ;
- c. groupe de travail formation PC+ ;
- d. plateforme PsySoc « Nationale »;
- e. plateforme PsySoc « Régionale »;
- f. groupe de travail « Gestion des plaintes » ;
- g. commission « Gestion des plaintes »;
- h. avis à l'employeur et à la LH dans le cadre de la charge PsySoc occasionnée par le travail : Briefing pendant la journée de formation des CP du 29 et 31 Mar: « Etat des lieux : prévention PsySoc » ;
- i. collaboration avec les médiateurs locaux et centraux dans le cadre du passage de l'informel vers le formel ;
- j. avis aux médiateurs centraux en rapport avec le traitement de dossiers informels ;
- k. avis aux COM en ce qui concerne le traitement de dossiers informels.

2. Réunions techniques

- a. réunion préparatoire HCC Bien-être du 06 et 07 Oct 11 (13 Sep 11) ;
- b. réunion préparatoire HCC Bien-être du 24 Fev 11 concernant la directive ACWB-SPS-OGWCIT-001 : « Dépôt et traitement des plaintes en rapport avec la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail dans le cadre de la procédure formelle chez le CP spécialisé dans les aspects PsySoc du travail » ;
- c. réunion technique concernant les directives suivantes :
 - DGJM-SPS-OGWCIT-001 : « La procédure informelle dans le cadre de la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail »;
 - DGJM-SPS-OGWCIT-002 : « Le rôle de la PC dans le cadre de la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail »;
 - DGJM-SPS-OGWCIT-001 : « Candidature, mise en place et retrait comme PC dans le cadre de la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail »;
 - ACWB-SPS-WRKPR-015 : « Gestion des risques PsySoc au niveau local ».

3. Etablissement de directives

a. Directives terminées :

ACWB-SPS-OGWCIT-001: « Dépôt et traitement des plaintes en rapport avec la violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail dans le cadre de la procédure formelle chez le CP spécialisé dans les aspects PsySoc du travail ».

Directives en Draft 2011 :

- ACWB-SPS-WRKPR-015 : « Gestion des risques PsySoc au niveau local »;
- ACWB-SPS-WRKPR-016 : « Déclaration de faits de violence, de harcèlement moral ou sexuel au travail d'origine externe - Registre des faits de tiers »;
- ACWB-GID-WRKPR-012 : « Analyse ponctuelle des risques PsySoc »;
- ACWB-GID-WRKPR-013 : « Le rôle et la procédure de mise en place de la personne de confiance plus (PC+) »;
- ACWB-GID-WRKPR-017 : « Stratégie SOBANE - Phase d'observation des aspects PsySoc du travail »;
- ACWB-GID-WRKPR-018 : « Stratégie SOBANE - Phase d'analyse et d'expertise des aspects PsySoc du travail »;
- ACWB-GID-WRKPR-019 : « Enregistrement et exploitation des incidents de nature psychosociale ».

4. Etudes et recherches

- a. étude relative à l'évaluation du système d'enregistrement des incidents PsySoc qui se répètent ;
- b. étude relative à la formation à la gestion des risques PsySoc pour les CP des SLPPT.

Ann H: Points d'agenda du HCC pour améliorer et assurer la sécurité au travail

HCC N°	Traités
09/1/CWB071	Sièges ergonomiques
09/2/CWB092	Suivi Biothèque
10/1/CWB122	Concept de formation pour les pompiers des équipes de 2ème intervention
10/1/CWB124	Gestion des produits et agents aux propriétés dangereuses
10/1/CWB125	Test TMAP au CASA et indisponibilité CP-MT
10/1/CWB128	Note transport de personnel dans un camion
10/1/CWB131	PCP dans caisses de munitions
10/1/CWB134	Directive prévention incendie dans les quartiers militaires
10/2/CWB144	Le stress post-traumatique après une mission à l'étranger
10/2/CWB152	Directive amiante
10/4/CWB156	SDGR (site inter- et intranet) et qualification du personnel dans la structure de prévention
11/1/CWB166	EPI pour les CP et les délégués des syndicats représentatifs pour leurs visites annuelles
11/1/CWB168	Appui médical territorial - premiers secours au quartier
11/1/CWB171	Politique en matière de doping
11/1/CWB172	Inventaire amiante dans le patrimoine de la Défense
11/1/CWB173	Directive "antennes paraboliques dans les quartiers"
11/1/CWB174	Organisation 1ers soins
11/1/CWB175	Directive pour rapport déplacements domicile-travail
11/1/CWB176	Institution agréée par la Direction Générale d l'Humanisation du Travail du SPF ETCS
11/1/CWB177	Moyens à la Défense afin de satisfaire aux obligations légales dans le cadre de l'ADR
11/1/CWB178	Contamination par schistosomiase
11/1/CWB179	SPS "Gestion formelle des plaintes comportements inadapté au travail"
11/1/CWB181	DGMR-GID-FCOM-SEPP-005, gestion des EPI
11/2/CWB182	Rapport annuel SIPPT 2010
11/2/CWB185	Rapport annuel SIPPT 2010
11/2/CWB189	Formation en matière de thèmes liés au Bien-Etre
11/2/CWB190	Suivi introduction SDGR
11/2/CWB193	Distribution équitable des crédits pour le sel d'épandage
11/2/CWB195	GID "SOBANE Analyse"
11/2/CWB196	SPS "Rédaction PGP et PAA"
11/2/CWB199	Rapport 2010 Inspection du Travail et de l'Environnement de la Défense
11/2/CWB200	Reconnaissance CP Charges PsySoc au travail
11/3/CWB202	Désignation Cdt P. GEELEN comme CP à SPPT Ops & Trg
11/4/CWB208	Stockage de produits chimiques
11/4/CWB210	Programme de gestion amiante

BCC N°	Refusés
11/1/CWB169	Equipe de 2ème intervention du 15 Wing Tac
11/1/CWB170	Délocalisation de la Cel AMT Etterbeek
11/2/CWB183	Compétence de l'Inspection du Travail en matière de prévention incendie
11/2/CWB184	Contrôles légaux des installations basse tension
11/2/CWB192	Instructions claires en matière de médecin de première ligne
BCC N°	Ouverts
09/2/CWB103	Exercices d'extinction dans le cadre « lutte anti-incendie domestique »
09/2/CWB104	Enregistrement du personnel exposé à l'amiante
10/2/CWB138	DGHR-GID-SYNVAK-003, L'ordre du jour du CCB
10/2/CWB149	Analyse des risques liés au port du sac à dos LM Mod 97
10/4/CWB154	Firmes externes dans les Qu Mil
10/4/CWB155	Travailler avec du rayonnement optique (laser, IR, ...)
11/1/CWB180	Directive amiante "landsystems"
11/2/CWB186	Etablissement des listes de fonctions de sécurité, et autres fonctions particulières
11/2/CWB187	Utilisation de DOCCOM pour les CCB
11/2/CWB188	Fonctionnement et agenda des CCB
11/2/CWB194	APG "Plan interne d'urgence "
11/2/CWB197	Etat d'avancement du projet AMT 2013
11/2/CWB198	SPS "Traitement des accidents du travail dans le cadre du Bien-Etre au travail"
11/2/CWB201	Fonctionnement des CCB (DGHR-SPS-SYNVAK-001)
11/4/CWB203	Le nombre de suicides à la Défense
11/4/CWB204	Obligation en matière de contrôle par le CP-MT pour les candidats en formation
11/4/CWB205	Placement des défibrillateurs automatiques externes dans les Qu Mil
11/4/CWB206	Utilisation et protection des parcours cordes à la Défense
11/4/CWB207	Gestion des comprimés d'iode dans le cadre du risque nucléaire

Ann I: Initiative en Fmn les plus importantes SIPPT-GR

1. SIPPT & SPPT - WB

- stand « Prévention » pendant la réception de nouvel an ACOS WB ;
- infobriefing bien-être au CC Cab CHOD (02 Fev) ;
- briefing bien-être aux Cand HOO (18 & 21 Fev) ;
- 3 sessions Fmn pour tous les CP de la Défense (Cfr Par 11, c) ;
- infobriefing « Premiers soins (EHBO) pour SLPPT et Cel AMT (03 Mar) ;
- 2 Fmn « Srt CCB » (24 Jun et 12 Oct) ;
- séminaire Chefs de Corps: briefing SIPPT (22 Sep) ;
- Fmn (chaque fois 1 jour) : « Coaching circle » à KOKSIDE, BEAUVECHAIN, GAND et BRUXELLES ;
- cours de base « Coaching circle » avec take-in discussion à GAND (5 jours) ;
- Fmn pour AsPrev (3 & 5 Mai) à HEVERLEE et JAMBES ;
- charge et prévention du dos (Road safety days) ;
- articles dans D-briefing & intranet ;
 - o SOBANE - DEPARIS (dans le cadre du roll-out du SDGR) ;
 - o le plan interne d'urgence ;
 - o la fiche de poste de travail ;
 - o la charge PsySoc.
- 4 Fmn SOBANE-DEPARIS à HEVERLEE et GROBBENDONK ;
- utilisation des EPI dans le cadre du VCA (Veiligheid-, gezondheid- en milieu- Checklist Annemers) à JAMBES ;
- 4 briefings (2 N - 2 F) au 1^{er} cycle « Les structures SDGR de prévention » ;
- 18 Fmn « Prévention de la surdité professionnelle » (9 N & 9 F) aux Vol (ARLON et BOURG-LEOPOLD) ;
- 4 Fmn « Prévention de la surdité professionnelle » (2 N & 2 F) aux Cand SOffr ;
- 2 Fmn « Prévention de la surdité professionnelle » (1 N & 1 F) aux Cand Offr ;
- Infobriefing plan interne d'urgence aux unités de la Province de Liège (13 Dec 2011) ;
- Fmn VCA en faveur des cadres du Dept Gn à JAMBES (Rft de CINQ jours par Cdt D. VAN POUCKE, Cdt A. DUBOIS, Cdt R. CALCOEN et Adjt Maj M. SMEYERS).

2. SPPT - MR

- Fmn de base VCA en faveur du Dept Gn à JAMBES ;
- info «CEE» en faveur des GestMat ;
- info «Travail en hauteur & ATEX» en faveur de CC R&A ;
- info 3 feux verts pour les «nouveaux» GestMat.

3. SPPT - Ops & Trg

- Briefing AsPrev OGF 8 & PRT ;
- briefing AsPrev OMLT, ISAF, BELUFIL en MONUSCO concernant la prévention ;
- briefing AsPrev BELUFIL 17 ;
- in-briefing OMLT I & II, BELUFIL, BELUISAF, METT, PRT, OGF & OFF ;
- in-briefing POC G4-G3.

Activités en faveur de la LH Ops & Trg

- briefing AsPrev OGF 8 & AsPrev PRT ;
- avis Evac Bloc 1/6 (norme portes) ;
- implémentation SDGR ;
- impact du PAA 2012 sur le PLP.

4. SPPT - PsySoc

- a. Module de conversion Médiateur local vers PC « Enregistrement des incidents PsySoc » :
12 x 1 j = 12 j ;
- b. organisation d'une Fmn de gestion des risques PsySoc pour PC+, donnée par un service externe pour la prévention et la protection au travail ;
- c. Fmn Gestion des risques PsySoc à posteriori aux PC+ : 2 x 1 j = 2 j ;
- d. Fmn « Procédure plainte formelle » pendant la formation PC : 2 x 1 j = 2 j ;
- e. Fmn « Enregistrement des incidents PsySoc » pendant la formation PC : 1 j ;
- f. supervision travail de fin d'études Cdt D. MODAERT.

Ann J: Fmn suivies par les membres de SIPPT - GR

1. SPPT - WB

- Col d'Avi BAM J. COOPMANS : 3 sessions Fmn (pour les CP de la Défense) ;
- Cdt Ing. W. VAN DEN BOSSCHE : 3 sessions Fmn (pour les CP de la Défense) ;
- Cdt Lic. R. CALCOEN :
- journée d'étude sur la charge du dos ;
- 3 leçons (accidents, plans d'urgence et ergonomie) GPO pour Offr Gn ;
- 3 sessions Fmn (pour les CP de la Défense).
- Cdt Ir. F. DE BOODT : Nihil
- Cdt Ing. D. VAN POUCKE : 3 sessions Fmn (pour les CP de la Défense) ;
- Cdt Lic. A. DUBOIS :
- 3 sessions Fmn (pour les CP de la Défense) ;
- 3 leçons (législation, risques et analyses de risques) GPO pour Offr Gn ;
- Fmn Auditeur interne OHSAS.
- AdjMaj M. SMEYERS :
- 2 sessions Fmn (pour les CP de la Défense) ;
- Cours de base coaching circle.
- Adj P. DROOGMANS :
- Fmn CP Niv II ;
- 3 sessions Fmn (pour les CP de la Défense).
- M. S. STIENNE :
- 1 sessions Fmn (pour les CP de la Défense) ;
- Fmn CP Niv II (module de base).
- Mme. S. ESERTEPE :
- briefing e-Dir Office 2010 ;
- journée d'étude à l'Association belge des Accousticiens.
- Mme. M. MENSELS :
- Fmn CP Niv II.

2. SPPT - Ops & Trg

- Cdt Lic. P. GEELLEN : Participation aux sessions de Fmn pour CP de la Défense ;
- Cdt Lic. P. VERTONGEN : Participation aux sessions de Fmn pour CP de la Défense ;
- AdjChef F. POTTERS : Participation aux sessions de Fmn pour CP de la Défense.

3. SPPT - MR

- Maj G. BECKERS :
- speed learning Vidyas ;
- Cours supérieurs «Prévention des incendies», partie 1.
- Cdt Ir R. EMONDS :
cours ATEX (NL).
- Cdt Ing. G. LUCZAK :
- speed learning Vidyas ;
- cours supérieurs «Prévention des incendies», EWS ;
- stoffenmanager (NL) ;
- séminaire CLP (MONS).
- LDV Lic. C. RUTTEN :
stoffenmanager (NL).
- Adjt D. DE DECKER :
- stoffenmanager (NL) ;
- cours ergonomie d'entreprises à UAMS.
- Mr. M. DESSAMBRE :
- speed learning Vidyas ;
- séminaire CLP (MONS) ;
- séminaire EPI (MONS).

4. SPPT -PsySoc

- Cdt Lic. M. DI FEBBO :
- PsySoc analyses de risques à la Défense pour PC+: 4 jours ;
 - intervision PC: 4 jours ;
 - intervision PC+: 1 jour.
- Cdt Lic. D. STEVENS :
- cours CP PsySoc aspects au travail à la KUL: 26 jours ;
 - cours PC à la Défense: 22 jours ;
 - analyses de risque PsySoc à la Défense pour PC+: 4 jours ;
 - journée de Fmn SPF ETCS ;
 - intervision PC: 7 jours ;
 - intervision PC+: 1 jour.
- Capt Lic. C. SIEUW :
- analyses de risque PsySoc à la Défense pour PC+: 4 jours ;
 - SPF ETCS "Journée inter réseaux Boréal et Horizon": 1 jour ;
 - SPF ETCS «Risques PsySoc de la recherche pour l'action»: 1 jour ;
 - SPF ETCS «La prévention des risques PsySoc dans les services publics»: 1 jour ;
 - session d'information «Fonctionnement de la Section Médiation du SGP»: 1 jour ;
 - intervision PC: 10 jours ;
 - intervision PC+: 2 jours.
- AdjMaj L. VANCOPPENOLLE :
- module de réaffectation de médiateur local vers PC: 2 jours ;
 - analyses de risque PsySoc à la Défense pour PC+ (N et F): 8 jours ;
 - module "Guide de communication de groupe" pour PC+ (N et F): 4 jours ;
 - compétences en Coaching pour CP: 3 jours ;
 - intervision PC: 19 jours ;
 - intervision PC+: 3 jours.

Ann K: Aperçu des fiches du PGP

N°	Titre	Item
Fiche 1	Stands de tir	02-MR-08
Fiche 2	Gestion de l'amiante	07-MR-01
Fiche 3	Vibrations	08-MR-01
Fiche 4	Travaux en hauteur	09-MR-02
Fiche 5	Ateliers comprenant des risques spécifiques	11-MR-01
Fiche 6	Contrôles par organismes agréés	11-MR-02
Fiche 7	La prévention et la lutte anti-incendie à la Défense	02-WB-06
Fiche 8	Implémentation d'une politique de Sp PsySoc au sein de la Défense	08-WB-01
Fiche 9	Maîtriser la surdit� professionnelle	08-WB-02
Fiche 10	Plan interne d'urgence	08-WB-03
Fiche 11	Combattre la surcharge pond�rale	09-WB-01
Fiche 12	Mise en application et suivi du SDGR	09-WB-03
Fiche 13	Optimalisation de la proc�dure des accidents au travail	09-WB-05
Fiche 14	Impl�mentation analyse des risques PsySoc « day to day life »	11-WB-01
Fiche 15	AMT 2013	11-WB-02
Fiche 16	Mise en �uvre de la politique en mati�re de violence et de harc�lement moral et sexuel au travail	03-HR-08
Fiche 17	Politique en mati�re de consommation de substances psychotropes (drogues et alcool)	09-HR-01
Fiche 18	Politique de formation en mati�re de Bien-Etre	11-HR-01
Fiche 19	S�curit� routi�re	11-O&T-01

Ann L: Situation relative au SDGR, observations, analyses de risques et fiches de postes de travail

CCB	Unité	Transformatio 1=nouvelle loc	Postes de travail prioritaire 2011									Nouvelles situations de travail				
			Nb	AR-Observations			Fiches de postes de		Fiches de fonction		Nb	AR ponctuelle		Planning		
				CCB	Nb	%	Nb	%	Nb	%		Nb	%	2010-2011 1=oui	2012 1=oui	
1	4Bn Gn	1	22	0	0		9	41	8		0	0		1	1	
	Camp Eisenborn		28	0	28	100	28	100	28		0	0		1	1	
	BSS KMILO IRMEP		4	0	0	0	3	75	1		0	0		1	1	
	CRC GLONS	1	13	3	3	23	13	100	13		0	0		1	1	
	Total	2	67	3	31	46	53	79	50		0	0		4	4	
	%					46		79						100	100	
	AMAY															
2	CC LAND Dept Inf		29	29	29	100	29	100	29		0	0		1	1	
	3EMI (CMO 7 Ant Arlon)		3	2	2	67	2	67	2		0	0		1	1	
	4Bn Log-7Cie Mat Det STOCKEM		7	7	7	100	7	100	7		0	0		1	1	
	Comdt Mil Prov LUX		1	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	
	Camp MARCHÉ		2	2	2	100	2	100	2		0	0		1	1	
	EM CC LAND	1	1	0	0	0	0	0	0		0	0		1	1	
	BSS CIBE SUD		4	2	2	50	2	50	2		0	0		1	1	
	260 Cie Mun		17	17	17	100	17	100	17		0	0		1	1	
	Kamp LAGLAND		11	11	11	100	11	100	11		0	0		1	1	
	Total	1	75	70	70	93	70	93	70		0	0		8	8	
	%					93		93						89	89	
ARLON																
3	Meteo W	0	0	0	0		0		0		0	0		0	0	
	1W**	1	0	0	0		0		0		0	0		0	0	
	CC AIR	0	0	0	0		0		0		0	0		0	0	
	ASD	0	4	0	4	100	4	100	4		0	0		1	1	
	5EMI**	1	0	0	0		0		0		0	0		0	0	
	FAU	0	3	0	0	0	3	100	0		0	0		1	1	
	Total	2	7	0	4	57	7	100	4		0	0		2	2	
%					57		100						33	33		
BEAUVECHAIN																
4	11Gn	0	27	0	25	93	25	93	0		0	0		1	1	
	CC R&A	1	9	3	9	100	9	100	0		3	2	67	1	1	
	Mil Prov Antwerpen**	0	0	0	0		0		0		0	0		0	0	
	Bn Aie	1	4	0	0		0		0		0	0		1	1	
	Total	2	40	3	34	85	34	85	0		3	2	67	3	3	
%					85		85					67	75	75		
BRASSCHAAT																
5	29Bn Log	0	12	2	2	17	2	17	0		0	0		1	1	
	Distributie Centrum Wisselstukk	0	7	7	7	100	7	100	0		0	0		1	1	
	3Para	0	0	0	0		0		0		0	0		0	0	
	Total	0	19	9	9	47	9	47	0		0	0		2	2	
	%					47		47						67	67	
BERLAAR																

CCB	Unité	Implémentation SDGR 2011	Transformatio 1=nouvelle loc	Postes de travail prioritaire 2011						Nouvelles situations de travail				Priorité 2012		
				Nb	AR-Observations			Fiches de postes de		Fiches de fonction		Nb	AR ponctuelle		Planning	
					CCB	Nb	%	Nb	%	Nb	%		Nb	%	2010-2011 1=oui	2012 1=oui
6	CC Med**		1	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	Mil Comdo Prov O-VI		0	11	0	11	100	11	100	0		0	0		1	1
	ATCC		0	68	0	10	15	68	100	0		0	0		1	1
	Total		1	79	0	21	27	79	100	0		0	0		2	2
	%						27		100						67	67
SINT-NIKLAAS																
7	MOD		0	3	0	3	100	3	100	3		0	0		1	1
	CHOD Lambermont		0	1	0	1	100	1	100	0		0	0		1	1
	1RCI-Entité ERM**		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	KMS**		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	DG Fm**		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	NKD-CPA		0	6	1	1	17	6	100	1		0	0		0	0
	KHID**		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	Total		0	10	1	5	50	10	100	4		0	0		2	2
	%						50		100						29	29
	ETTERBEEK															
8	COMOPSLAND		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	Gp MP		0	18	0	18	100	18	100	18		0	0		1	1
	HK KKE		0	8	2	2	25	2	25	0		0	0		1	1
	DG Budfin		0	2	0	2	100	2	100	0		0	0		1	1
	COMOPSMED		0	4	2	2	50	2	50	2		0	0		1	0
	1RCI		0	7	0	0	0	7	100	70		0	0		1	0
	CID Mat		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	TEB		0	8	0	8	100	8	100	0		0	0		1	1
	UB (KMS) Def		0	1	0	0	0	0	0	0		0	0		1	1
	DG Com Imprimerie**		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	DG Com Events**		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	DG Com Evere**		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	Kab CHOD		0	1	0	1	100	1	100	0		0	0		1	1
	COMPOSAIR		0	0	0	0		0		0		0	0		1	1
	DGMR		0	3	3	3	100	3	100	3		0	0		1	1
	DGJM		0	0	0	0		0		0		0	0		1	1
	ACOS Ops&Trg		0	0	0	0		0		0		0	0		1	1
	ACOS IS		0	3	1	1	33	0	0	0		0	0		1	1
	IAD		0	1	1	1	100	1	100	3		0	0		0	0
	ACOS Strat		0	0	0	0		0		0		0	0		1	1
Total		0	56	9	38	68	44	79	96		0	0		14	12	
%						68		79						70	60	
EVERE																
9	DGHR		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	MHKA		0	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	ACOS WB		1	1	0	0	0	1	100	2		1	0		0	0
	Bn HK KKA**		1	0	0	0		0		0		0	0		0	0
	Total		2	1	0	0	0	1	100	2		1	0		0	0
%						0		100						0	0	
NEDER-OVER-HEEMBEEK																

CCB	Unité	Transformatio 1=nouvelle loc	Postes de travail prioritaire 2011							Nouvelles situations de travail			Priorité 2012	
			Nb	AR-Observations			Fiches de postes de		Fiches de fonction	Nb	AR ponctuelle		Planning	
				CCB	Nb	%	Nb	%			Nb	Nb	%	2010-2011 1=oui
10	2W Tac	0	49	2	2	4	49	100	0	0	0	0	1	1
	80 UAV Sqn	1	2	0	0	0	1	50	0	3	3	100	1	1
	MRMP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Total	1	51	2	2	4	50	98	0	3	3	100	3	3
	%					4		98					100	100
FLORENNES														
11	TrgC Para	0	21	21	21	100	21	100	0	0	0	0	1	1
	DOVO	0	12	12	12	100	12	100	12	0	0	0	1	1
	Bn ISTAR	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Prov VI Brabant	0	7	6	6	86	6	86	6	0	0	0	1	1
	Info Ops Gp**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mus R Def	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	1RCI-entité Heverlee	0	2	0	0	0	2	100	4	0	0	0	1	0
	IVS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	BPO	0	15	11	15	100	15	100	16	0	0	0	1	1
	Total	1	57	50	54	95	56	98	38	0	0	0	7	6
	%					95		98					78	67
HEVERLEE														
12	CCMP	0	33	2	2	6	31	94	0	0	0	0	1	0
	DIRNAVLOG	0	6	6	6	100	6	100	0	0	0	0	1	1
	Mistral	0	2	2	2	100	2	100	0	0	0	0	1	1
	DOVO Poelkapelle	0	59	2	3	5	59	100	0	0	0	0	1	1
	Total	0	100	12	13	13	98	98	0	0	0	0	4	3
%					13		98					100	75	
IEPER														
13	CC Land Det Gn**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CE Cdo**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Comd Prov Nam**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2Cdo	0	11	0	0	0	11	100	55	0	0	0	1	1
	8RCI	1	8	0	8	100	7	88	8	0	0	0	1	1
	Total	1	19	0	8	42	18	95	63	0	0	0	2	2
%					42		95					40	40	
JAMBES														
14	10 W Tac	0	49	0	0	0	40	82	160	0	0	0	1	1
	Total	0	49	0	0	0	40	82	160	0	0	0	1	1
	%					0		82					100	100
KLEINE- BROGEL														

CCB	Implémentation SDGR 2011 Unité	Transformatio 1=nouvelle loc	Postes de travail prioritaire 2011							Nouvelles situations de travail			Priorité 2012	
			Nb	AR-Observations		Fiches de postes de		Fiches de fonction	Nb	AR ponctuelle		Planning		
				CCB	Nb	%	Nb	%		Nb	Nb	%	2010-2011 1=oui	2012 1=oui
15	Mil Comdo Prov W-VI	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	Bkoks**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1EMI	1	17	0	7	41	4	24	0	0	0	0	1	1
	Bn Aie-Plateau Lombardsijde	1	37	0	37	100	37	100	0	2	2	100	1	1
	Total	2	56	0	44	79	41	73	0	2	2	100	3	2
	%					79		73				100		75
KOKSIJDE														
16	CBOSNoord	0	8	0	8	100	8	100	0	0	0	0	1	1
	CCMP - RDisC Leopoldsburg	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	HK Md Bde	0	15	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	1
	10Gp CIS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Kamp BEVERLO	0	6	6	6	100	5	83	0	0	0	0	1	1
	Md Bn 1C/1Gr	1	6	3	3	50	3	50	0	0	0	0	1	1
	2EMI	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	18BnLog	0	16	0	12	75	14	88	0	0	0	0	1	1
	MdBnBvr/5Li	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	4RCI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Total	2	51	9	29	57	30	59	2	0	0	EDV/0	9	9
%					57		59						90	90
LEOPOLDSBURG														
17	CC Sp Dept Tech Air	0	6	0	5	83	6	100	38	0	0	0	1	1
	Mil Comdo Lim**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CC R&A Dept ZUTENDAAL	1	94	0	94	100	80	85	0	49	1	2	1	1
	KSOO	0	29	0	24	83	29	100	201	0	0	0	1	1
	Total	1	129	0	123	95	115	89	239	49	1	2	3	3
%					95		89				2			
SAFFRAANBERG														

CCB	Implémentation SDGR 2011 Unité	Transformatio 1=nouvelle loc	Postes de travail prioritaire 2011								Nouvelles situations de travail			Priorité 2012	
			Nb	AR-Observations			Fiches de postes de		Fiches de fonction		Nb	AR ponctuelle		Planning	
				CCB	Nb	%	Nb	%	Nb			Nb	%	2010-2011 1=oui	2012 1=oui
18	3CRI	0	8	8	8	100	8	100	8		0	0		0	0
	CC R&A	0	71	11	12	17	38	54	0		0	0		1	1
	Total	0	79	19	20	25	46	58	8		0	0	RDY/O	1	1
	%													50	50
	LUIK														
19	Camp de Marche	0	4	0	4	100	0	0	13		4	4	100	1	0
	MdBn ChA	0	8	0	0	0	0	0	1		0	0		0	0
	Base Bastogne	1	21	0	0	0	0	0	0		0	0		1	1
	3EMI	1	14	11	11	79	11	79	0		1	1	100	1	1
	Cie Ecolage SUD	0	16	0	0	0	0	0	0		0	0		1	1
	4Gp CIS	0	13	0	0	0	0	0	13		0	0		1	1
	Cdis Cl II MEF**	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
	4Bn Log	0	6	0	6	100	6	100	4		0	0		1	1
	QG Lt Bde	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
	MdBn 1/3L	0	8	0	0	0	0	0	1		0	0		0	0
	Total	2	90	11	21	23	17	32	32		5	5	100	6	5
	%													60	50
	MARCHE-EN-FAMENNE														
	20	15 W Tpt	0	54	0	54	100	54	100	9		0	0		1
SportC Def**		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
AIG Def		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
Total		0	54	0	54	100	54	100	9		0	0	RDY/O	1	1
%														33	33
MELSBROEK															
21	DLD	0	32	32	32	100	32	100	0		0	0		1	1
	NATO satcom-BE Part	0	5	0	5	100	0	0	21		0	0		0	0
	TEB	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		1	1
	DG COM PEUTIE**	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
	CC Sp Dept CIS-Adm	0	5	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
	6Gp CIS	0	4	0	4	100	4	100	12		0	0		1	1
	1RCI-Peutie	0	2	0	0	0	2	100	8		0	0		1	0
	BEVA	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
	C Dis R-Peutie	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
	CC Vliegend Mat	1	0	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0
	4EMI	1	0	0	0	0	0	0	0		0	0		1	1
	Mov Ctl Gp	1	5	5	5	100	1	20	1		1	1	100	1	1
	Total	3	53	37	46	87	39	42	42		1	1	100	6	5
	%													50	42
PEUTIE															
22	CCSp Det Sp	0	4	0	0	0	4	100	20		0	0		1	1
	Comdo Mil Prov Hain	0	1	0	0	0	0	0	4		0	0		1	1
	CCSp Dept Log	0	7	7	7	100	7	100	0		0	0		0	0
	Total	0	12	7	7	58	11	24	24		0	0	RDY/O	2	2
%													67	67	
DOORNIK															

CCB	Implémentation SDGR 2011 Unité	Transformatio 1=nouvelle loc	Postes de travail prioritaire 2011							Nouvelles situations de travail			Priorité 2012	
			Nb	AR-Observations		Fiches de postes de		Fiches de fonction	Nb	AR ponctuelle		Planning		
				CCB	Nb	%	Nb	%		Nb	Nb	%	2010-2011 1=oui	2012 1=oui
23	NAVLOG	0	15	15	100	0	0	15	0	0	0	0	1	1
	CC Sp Dep Catering BENL**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	NAVSUP	0	25	0	25	100	25	100	0	0	0	0	1	1
	CCMAR	1	17	0	17	100	16	94	64	0	0	0	1	1
	5RCI	0	2	0	0	0	2	100	2	0	0	0	1	1
	EGUERMIN	0	4	3	75	0	4	100	4	0	0	0	1	1
	Vloot** (6 TYPES)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	MRMP**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	COMOPSNAV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
	Total	1	63	18	60	95	47	72	85	0	0	0	6	6
	%												43	43
	ZEEBRUGGE													
	Totaal	24	1217	260	693		969		928	64	14		91	84
	%	16			57		80				22		63	58
	Explication													
	*	Evaluation des risques en remplacement du screening												
	**	Pas de mise à jour des données												
		Unité en transformation												

CCB	Unité	Actualisation 1=oui	Situations de travail						Postes de travail prioritaires						Priorité 2011		
			Inventaires 1=oui	Nb	Screenings			Nb	AR - Observation			Fiches de postes tra		Fiches de fonctions		Inventaires 1=oui	Planning Observations 1=oui
					CCB	Nb	%		BOC	Atl	%	Atl	%	Atl	%		
1	4Bn Gn	1	1	10	10	10	100	31	0	0	0	18	58	21		1	1
	Camp Elsenborn	1	1	12	3	3	25	3	0	0	0	3	100	3		1	1
	BSS KMILO IRMEP	1	1	10	5	5	50	3	0	0	0	3	100	0		1	1
	CRC GLONS	1	1	12	12	12	100	8	0	0	0	8	100	8		1	1
	Total	4	4	44	30	30	68	45	0	0	0	32	71	32		4	4
	%		100	100			68				0		71			100	100
AMAY																	
2	CC LAND Dept Inf	1	1	10	7	7	70	19	13	13	68	13	68	13		1	1
	3EMI (CMO 7 Ant Arlon)	1	1	1	1	1	100	3	3	3	100	3	100	3		1	1
	4Bn Log-7Cie Mat Det STOCKE	1	1	2	1	1	50	6	4	4	67	4	67	4		1	1
	Comdt Mil Prov LUX	1	1	1	1	1	100	1	1	1	100	1	100	1		1	1
	Camp MARCHE	1	1	1	0	0	0	2	1	1	50	1	50	1		1	1
	EM CC LAND	1	1	1	1	1	100	1	1	1	100	1	100	1		1	1
	BSS CIBE SUD	1	1	2	2	2	100	4	4	4	100	4	100	4		1	1
	260 Cie Mun	1	1	6	5	5	83	10	5	5	50	5	50	5		1	1
	Kamp LAGLAND	1	1	9	9	9	100	9	9	9	100	9	100	9		1	1
	Total	9	9	33	27	27	82	55	41	41	75	41	75	41		9	9
	%		100	100			82				75		75			100	100
ARLON																	
3	Meteo W	1	1	19	19	19	100	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	1W	1	1	44	0	24	55	90	0	0	0	90	100	0		1	0
	CC AIR	1	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	ASD	1	1	29	0	29	100	4	0	4	100	4	100	4		1	1
	5EMI**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	FAU	1	1	4	0	1	25	3	0	0	0	3	100	0		1	0
	Total	5	5	104	19	73	70	97	0	4	4	97	100	4		3	1
%		83	83			70				4		100			50	17	
BEAUVECHAIN																	
4	11Gn*	1	1	38	14	38	100	20	0	18	90	18	90	0		1	1
	CC R&A	1	1	3	2	3	100	7	3	7	100	7	100	0		1	1
	Mil Prov Antwerpen**	0	1	1	0	1	100	0	0	0	0	0	0	1		0	0
	Bn Aie	1	1	0	0	0	100	25	11	16	64	11	44	0		1	1
Total	3	4	42	16	42	100	52	14	41	94	36	69	1		3	3	
%		75	100			100				79		69			75	75	
BRASSCHAAT																	
5	29Bn Log	1	1	17	3	4	24	9	0	1	11	5	56	0		1	1
	Distributie Centrum Wisselstukk	1	1	29	29	29	100	9	9	9	100	9	100	0		1	1
	3Para	1	1	19	0	19	100	25	0	0	0	16	64	0		1	1
	Total	3	3	65	32	52	80	43	9	10	11	30	66	0		3	3
%		100	100			80				23		70			100	100	
BERLAAR																	

CCB	Unité	Actualisation 1=oui	Situations de travail						Postes de travail prioritaires						Priorité 2011		
			Inventaires 1=oui	Nb	Screenings			Nb	AR - Observation			Fiches de postes tra		Fiches de fonctions		Inventaires 1=oui	Planning Observations 1=oui
					CCB	Nb	%		BOC	Atl	%	Atl	%	Atl			
6	CC Med	1	1	12	12	12	100	2	2	2	100	2	100	0		0	0
	Mil Comdo Prov O-VI	1	1	13	0	13	100	2	0	2	100	2	100	2		1	0
	ATCC	1	1	56	0	56	100	9	0	9	100	9	100	0		1	1
	Total	3	3	81	12	81		13	2	13		13		2		2	1
	%		100	100			100				100		100			67	33
SINT-NIKLAAS																	
7	MOD	1	1	7	0	3	43	3	0	0	0	3	100	3		1	1
	CHOD Lambermont	1	1	1	0	1	100	1	0	1	100	1	100	0		1	1
	1RCI-Entité ERM**	0	1	4	0	2	50	2	0	0	0	0	0	0		0	0
	KMS**	0	1	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0		1	0
	DG Fm**	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0		0	0
	NKD-CPA	1	1	29	1	1	3	6	0	0	0	6	100	0		1	0
	KHID*	0	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1	0
	Total	3	7	47	1	7		13	0	1	10	3		3		5	2
	%		43	100			15				8		77			71	29
ETTERBEEK																	
8	COMOPSLAND	1	1	7	0	7	100	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	Gp MP	1	1	14	2	2	14	5	2	2	40	2	40	2		1	1
	HK KKE	1	1	19	2	2	11	3	2	2	67	2	67	0		1	1
	DG Budfin	1	1	3	0	3	100	2	0	2	100	0	0	0		1	0
	COMOPSMED	1	1	4	4	4	100	1	1	1	100	1	100	1		1	1
	1RCI	1	1	8	7	7	88	7	0	0	0	7	100	70		1	0
	CID Mat	1	1	6	0	0	0	0	0	0	100	0	100	0		1	0
	TEB	1	1	3	0	3	100	8	0	8	100	8	100	0		0	0
	UB (KMS) Def	1	1	8	0	1	13	1	0	1	100	1	100	1		0	0
	DG Com Imprimerie**	0	1	39	0	2	5	39	0	2	5	2	5	2		1	1
	DG Com Events	1	1	2	1	1	50	1	1	1	100	0	0	0		1	1
	DG Com Evere**	0	1	2	1	1	50	1	0	1	100	1	100	0		1	1
	Kab CHOD	1	1	1	0	1	100	1	0	1	100	1	100	0		1	1
	COMPOSAIR	1	1	3	0	1	33	1	1	1	100	1	100	1		1	1
	DGMR	1	1	5	5	5	100	1	1	1	100	1	100	1		1	1
	DGJM	1	1	5	1	1	20	1	1	1	100	1	100	0		1	1
	ACOS Ops&Trg	1	1	16	0	1	6	7	0	0	0	7	100	7		1	1
	ACOS IS	1	1	11	2	2	18	3	1	2	67	0	0	0		1	0
	IAD	1	1	0	0	0		3	3	3	100	3	100	0		1	0
	ACOS Strat	1	1	5	1	1	20	1	1	1	100	1	100	1		1	1
Total		18	20	161	26	45	28	86	14	30	35	39	45	86		17	12
%		90	100				28				35		45			85	60
EVERE																	
9	DGHR	1	1	6	0	6	100	2	0	2	100	2	100	2		1	1
	MHKA	1	1	30	5	6	20	130	0	0	0	79	61	0		1	1
	ACOS WB	1	1	5	0	4	80	1	0	1	100	1	100	2		1	1
	Bn HK KKA**	0	1	22	0	2	9	5	0	0	5	100	0	0		0	0
	Total		3	4	63	5	18	29	138	0	3	2	87	63	4		3
%		75	100				29			2		63			75	75	
NEDER-OVER-HEEMBEEK																	

CCB	Unité	Actualisation 1=oui	Situations de travail						Postes de travail prioritaires						Priorité 2011		
			Inventaires 1=oui	Nb	Screenings			Nb	AR - Observation			Fiches de postes tra		Fiches de fonctions		Inventaires 1=oui	Planning Observations 1=oui
					CCB	Nb	%		BOC	Atl	%	Atl	%	Atl			
10	2W Tac	1	1	49	49	49	100	107	0	24	22	107	100	0		1	1
	80 UAV Sqn	1	1	3	3	3	100	14	0	0	0	8	57	0		0	0
	MRMP	1	1	2	2	2	100	2	2	2	100	2	100	0		1	1
	Total	3	3	54	54	54	100	123	2	26	22	117	95	0		2	2
	%	100	100				100				21		95			67	67
FLORENNES																	
11	TrgC Para	1	1	25	25	25	100	9	9	9	100	9	100	0		1	1
	DOVO	1	0	10	0	10	100	12	0	10	83	0	0	0		1	0
	Bn ISTAR	1	1	0	0	0		5	0	0	0	5	100	0		1	1
	Prov VI Brabant	1	1	6	6	6	100	6	6	6	100	6	100	0		1	1
	Info Ops Gp	1	1	19	0	0	0	12	0	12	100	12	100	3		1	0
	Mus R Def	1	1	4	0	2	50	0	0	0		0		0		0	0
	1RCI-entité Heverlee	1	1	4	1	1	25	2	0	0	0	2	100	4		1	0
	IVS	1	1	13	0	13	100	0	0	0	0	0		0		0	0
	BPO	1	1	33	33	33	100	16	11	16	100	16	100	16		1	0
	Total	9	8	114	65	90	79	62	26	53	55	50	51	23		7	3
	%	100	89				79				85		81			78	33
	HEVERLEE																
12	CCMP	1	1	21	21	21	100	24	2	2	8	22	92	0		1	0
	DIRNAVLOG	1	1	8	8	8	100	8	8	8	100	8	100	10		1	1
	Mistral	1	1	4	4	4	100	4	4	4	100	4	100	0		1	1
	DOVO Poelkapelle	1	1	16	6	6	38	100	1	1	1	38	38	0		1	1
	Total	4	4	49	39	39	80	136	15	15	15	72	53	10		4	3
%	100	100				80				11		53			100	75	
IEPER																	
13	CC Land Det Gn**	0	1	26	0	0	0	26	0	21	81	21	81	0		0	0
	CE Cdo**	0	1	2	0	2	100	13	0	0	0	7	54	0		1	0
	Comd Prov Nam**	0	1	1	0	1	100	4	0	0	0	0	0	0		0	0
	2Cdo	1	1	6	0	6	100	11	0	11	100	11	100	55		1	0
	8RCI	1	1	17	0	10	59	8	0	8	100	8	100	0		1	1
	Total	2	5	52	0	19	37	62	0	40	65	47	53	55		3	1
%	40	100				37				65		76			60	20	
JAMBES																	
14	10 W Tac*	1	1	236	113	236	100	49	0	48	98	40	82	160		1	1
	Total	1	1	236	113	236	100	49	0	48	98	40	82	160		1	1
	%	100	100				100				98		82			100	100
KLEINE- BROGEL																	

CCB	Unité	Actualisation 1=oui	Situations de travail					Postes de travail prioritaires						Priorité 2011			
			Inventaires 1=oui	Nb	Screenings			Nb	AR - Observation			Fiches de postes tra		Fiches de fonctions		Inventaires 1=oui	Planning Observations 1=oui
					CCB	Nb	%		BOC	Atl	%	Atl	%	Atl			
15	Mil Comdo Prov W-VI	1	1	3	3	3	100	2	0	0	0	2	100	2		0	0
	Bkoks	1	1	21	21	21	100	52	0	0	0	38	73	0		1	1
	1EMI	1	0	11	0	6	55	16	0	6	38	6	38	0		1	1
	Bn Aie-Plateau Lombardsijde	1	1	51	8	51	100	11	8	11	100	11	100	9		1	1
	Total	4	3	86	32	81	94	81	8	17	21	57	70	11		3	3
%	100	75				94				21		70			75	75	
KOKSIJDE																	
16	CBOSNoord	1	0	35	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0		0	0
	CCMP - RDisC Leopoldsburg	1	1	15	15	15	100	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	HK Md Bde	1	1	6	2	2	33	15	2	2	13	2	13	0		1	1
	10Gp CIS	1	1	6	2	5	83	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	Kamp BEVERLO	1	1	16	16	16	100	6	6	6	100	5	83	0		1	1
	Md Bn 1C/1Gr	1	1	17	0	6	35	15	0	3	20	3	20	0		1	1
	2EMI	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1	1
	18BnLog	1	1	58	0	12	21	16	0	11	69	14	88	0		1	1
	MdBnBw/5Li	1	1	9	7	9	100	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	4RCI	1	1	10	3	3	30	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Total	10	9	172	45	68	40	66	8	22	33	24	36	0		5	5	
%	100	90				40				33		36			50	50	
LEOPOLDSBURG																	
17	CC Sp Dept Tech Air	1	1	6	0	6	100	4	0	3	75	4	100	38		1	1
	Mil Comdo Lim**	0	1	2	0	1	50	0	0	0	0	0	0		0	0	
	DisC Mat	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1	1	
	KSOO	1	1	10	0	10	100	7	0	7	100	7	100	50		1	1
Total	3	4	18	0	17	94	11	0	10	91	11	100	88		3	3	
%	75	100				94				91		100					
SAFFRAANBERG																	

Implémentation SDGR 2010		Actualisation	Situations de travail						Postes de travail prioritaires						Priorité 2011		
CCB	Unité	1=oui	Inventaires 1=oui	Nb	Screeninngs			Nb	AR - Observation			Fiches de postes tra		Fiches de fonctions		Inventaires 1=oui	Planning Observations 1=oui
					CCB	Nb	%		BOC	Atl	%	Atl	%	Atl			
18	3CRI	1	1	3	3	3	100	8	8	8	100	8	100	8		1	1
	CC R&A	1	1	141	45	45	32	71	11	12	17	38	54	0		1	1
	Total	2	2	144	48	48	33	79	0	20	25	46	53	8		2	2
	%	100	100				33				25		58			100	100
	LUIK																
19	Camp de Marche	1	1	45	0	5	11	15	0	7	47	15	100	15		1	0
	MdBn ChA	1	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	Base Bastogne	1	1	9	0	0	0	21	0	0	0	0	0	0		1	0
	3EMI	1	1	35	0	0	0	14	0	0	0	14	100	0		1	1
	Cie Ecolage SUD	1	1	3	0	0	0	16	0	0	0	0	0	0		1	1
	4Gp CIS	1	1	10	0	8	80	11	0	11	100	11	100	0		1	1
	Cdis CI II MEF**	0	1	4	0	4	100	7	0	7	100	7	100	0		0	0
	4Bn Log	1	1	10	0	1	10	6	0	6	100	6	100	4		1	0
	QG Lt Bde**	0	1	6	0	6	100	2	0	2	100	2	100	2		0	0
	MdBn 1/3L	1	1	8	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0		1	0
	Total	8	9	138	0	24	24	99	0	33	33	55	53	21		7	3
	%	80	90				17				33		56			70	30
		MARCHE-EN-FAMENNE															
20	15 W Tpt	1	1	14	14	14	100	39	0	9	23	9	23	5		1	1
	SportC Def	1	1	7	0	5	71	5	0	5	100	5	100	15		0	0
	AIG Def	1	1	5	0	1	20	1	0	0	0	1	100	1		0	0
	Total	3	3	26	14	20	77	45	0	14	31	15	33	21		1	1
%	100	100				77				31		33			33	33	
	MELSBROEK																
21	DLD	1	1	9	8	8	89	8	8	8	100	8	100	0		1	1
	NATO satcom-BE Part	1	1	5	0	5	100	5	0	5	100	5	100	0		1	0
	TEB	1	1	3	2	2	67	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	DG COM PEUTIE**	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	CC Sp Dept CIS-Adm	1	1	5	5	5	100	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	6Gp CIS	1	1	2	2	2	100	7	7	7	100	7	100	168		1	1
	1RCI-Peutie	1	1	4	1	1	25	2	0	0	0	2	100	8		1	0
	BEVA	1	1	3	0	3	100	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	C Dis R-Peutie**	0	1	1	0	0	0	4	0	4	100	4	100	4		1	1
	CC Vliegend Mat	1	1	31	31	31	100	30	0	30	100	30	100	0		0	0
	4EMI	1	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	Mov Ctl Gp	1	1	2	2	2	100	5	2	2	40	5	100	1		1	1
	Total	10	11	74	51	59	80	61	17	56	56	61	113	181		6	4
%	83	92				80				92		100			50	33	
	PEUTIE																
22	CCSp Det Sp	1	1	17	15	15	88	7	7	7	100	7	100	0		0	0
	Comdo Mil Prov Hain	1	1	5	0	5	100	1	0	1	100	1	100	5		1	0
	CCSp Dept Log	1	1	16	2	16	100	4	0	4	100	4	100	0		0	0
	Total	3	3	38	17	36	95	12	7	12	100	12	100	5		1	0
%	100	100				95				100		100			33	0	
	DOORNIK																

Implémentation SDGR 2010		Actualisation	Situations de travail					Postes de travail prioritaires						Priorité 2011			
CCB	Unité	1=oui	Inventaires 1=oui	Nb	Screeninngs			Nb	AR - Observation			Fiches de postes tra		Fiches de fonctions		Inventaires 1=oui	Planning Observations 1=oui
					CCB	Nb	%		BOC	Atl	%	Atl	%	Atl			
23	NAVLOG	1	1	24	24	24	100	3	3	3	100	3	100	3		0	0
	CC Sp Dep Catering BENL	1	1	3	3	3	100	0	0	0	0	0	0	0		1	1
	NAVSUP	1	1	23	0	23	100	25	0	25	100	25	100	0		1	1
	CCMAR	1	1	17	17	17	100	5	5	5	100	5	100	38		1	1
	5RCI	1	1	7	7	7	100	2	2	2	100	2	100	2		0	1
	EGUERMIN	1	1	31	0	0	0	4	3	3	75	4	100	4		1	0
	Vloot* (6 TYPES)**	0	4	4		4	100										
	MRMP**	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	COMOPSNV	1	1	6	6	6	100	0	0	0	0	0	0	0		0	0
	Total	7	12	118	57	84	71	39	13	38	97	39	100	47		4	4
	%	50	86				71				97		100			29	29
	ZEEBRUGGE																
	Totaal	120	136	1959	703	1250		1467	176	547		1031		803		98	73
	%	83	94			64				37		70				68	51

Explication

* Evaluation des risques en remplacement du screening

** Pas de mise à jour des données

Unité en transformation

Ann M: Rapport annuel du service de la médecine du travail

1. Identification du service médical

Service médical d'entreprise

Entreprise (dénomination et adresse) : Département de la Défense

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE MEDICAL DU TRAVAIL

Cellules AMT

(A.R. du 27 Mar 98 concernant le service interne de prévention et protection au travail (Ann III))

Année : 2011

Référence d'agrément : E0001

Branche d'activité à laquelle appartient l'entreprise (1) : **Défense**

Nombre de travailleurs occupés (2) :

- Se référer pour l'appellation au code des activités, classement systématique, 4e édition provisoire (1964). Institut national de statistiques.
- Nombre de travailleurs occupés : la moyenne de nombres de travailleurs figurant sur les quatre déclarations trimestrielles à l'O.N.S.S. de l'année calendrier précédente.

2. Infrastructure humaine et matérielle - Conditions d'agrément.

a. Cabinets d'examen médicaux (pour les services médicaux d'entreprise) (1)

Adresse(s) du (ou des) cabinet(s) (Quartier, rue, n° et code postal)	Nombre d'heures d'ouverture par semaine	Jours et heures de permanence	Nom(s) du (ou des) médecin(s)	Numéro de téléphone du (ou des) cabinet(s)
Cel AMT ARLON Quartier Général BASTIN Route de Bouillon 1 6700 ARLON	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Jean-Paul GILSON	☎ Med : 063/24.72.85 of 9-2380-7285 ☎ Srt : 9-2380-7286 Fax : 9-2380-7285
Cel AMT BEAUVECHAIN Basis LtKol ROMAN 1320 BEAUVECHAIN	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Séverine MACQ	☎ Med : 010/23.22.33 of 9-2620-2233 9-2620-3228 ☎ Srt : 9-2620-4233 Fax : 9-2620-2609
Cel AMT BRASSCHAAT Artillerieschool Kwartier WEST 2930 BRASSCHAAT	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Hans VAN SCHOOR	☎ 03/630.26.28 of 9-2310-2628 Fax : 9-2310-2955
Cel AMT EVERE Kw Koningin Elisabeth Everestraat 1 1140 BRUSSEL	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Eric DECOCK	☎ Med : 02/701.69.13 of 9-2400-6913 ☎ Srt : 9-2400-6180 Fax : 9-2400-6637
Cel AMT FLORENNES Base J. Offenbergh Route Charlemagne 191 5620 FLORENNES	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Paul BOOGAERTS	☎ Med : 071/68.22.31 of 9-2690-2231 ☎ Srt : 9-2690-2233 Fax : 9-2690-2664

Cel AMT GROBBENDONK Lierseweg 317 2200 HERENTALS	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Patrick VERCAMMEN	☎ Med : 014/24.69.34 of 9-2373-6934 ☎ Srt : 9-2373-6939 Fax : 9-2373-6934
Cel AMT HEVERLEE Kwartier Cdt E. de HEMPTINNE Hertogstraat 184 3001 HEVERLEE	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Anne WALEWYNS	☎ Med : 016/39.22.64 of 9-2322-2264 ☎ Srt : 9-2322-2264 Fax : 9-2322-2264
Cel AMT KLEINE BROGEL Basis GenMaj VI Ivan DUMONCEAU de BERGENDAEL 3990 PEER	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Jean LIBERLOO	☎ Med : 011/51.23.43 of 9-2671-2343 ☎ Srt : 9-2671-2232 Fax : 9-2671-2646
Cel AMT KOKSIJDE Basis Adjt VI F. ALLAEYS R. Vandammestraat 100 8670 KOKSIJDE	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Dirk DEBEUF	☎ Med : 058/53.22.43 of 9-2630-2243 Fax : 9-2630-2446
Cel AMT LEOPOLDSBURG Hechtelsesteenweg 3 3970 LEOPOLDSBURG	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Eric VAN PUYENBROECK Hugo VAN BUEL	☎ Med : 011/39.80.80 of 9-2370-8080 en 8082 ☎ Srt : 9-2370-8079 Fax : 9-2370-8954
Cel AMT MARCHE-EN- FAMENNE Camp Roi Albert Chaussée de Liège 6900 MARCHE-EN- FAMENNE	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Annick DURANT Bernadette PIERRE	☎ Med : 084/32.64.27 of 9-2390-6427 ☎ Srt : 9-2390-6266 Fax : 9-2390-6279
Cel AMT NOH Kwartier Koningin Astrid Bruynstraat 1120 BRUSSEL	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Ben MEEUSSEN	☎ Med : 02/264.40.22 of 9-2820-4022 ☎ Inf : 9-2820-4023 Fax : 9-2820-4789
Cel AMT PEUTIE Quartier Major Housiau Martelarenstraat, 181 1800 PEUTIE	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Michel ROLAND	☎ Med : 9-2320-5530 02/264.55.30 ☎ Srt : 9-2320-5531(32) Fax: 9/2320/5531
Cel AMT ROCOURT Quartier DUFOUR Rue F. Lefèbvre 50 4000 LIEGE	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Pierre LEONARD	☎ Med : 04/239.8430 of 9-2364-8430 ☎ Srt : 9-2364-8118 Fax : 9-2364-8408
Cel AMT TOURNAI Caserne Général Baron RUQUOY 7500 TOURNAI	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Jean-Marie VAN DEN BERGHE	☎ Med : 069/88.57.12 of 9-2351-5712 ☎ Srt : 9-2351-5713 Fax : 9-2351-5713
Cel AMT ZEEBRUGGE Marinebasis 8380 ZEEBRUGGE	38	Lundi - Vendredi 07.30 - 16.00	Herman VAN BOGAERT	☎ Med : 050/55.82.77 of 9-2730-8277 Fax : 9-2370-8277
CME-AMT	38	Lundi - Vendredi 08.00 - 17.00	Stefaan LAMBRECHT	☎ Med : 02/264.48.65 of 9-2820-4865 Fax : 9-2820-4504

(1) Se référer à la situation en fin d'année.

Tenant compte de la situation à la fin de 2011 (1), certaines Cel AMT ont été fermées et/ou fusionnées avec une autre Cel dans la nouvelle structure territoriale de l'AMT :

- Cel AMT ARLON : fermée et la clientèle a été reprise par la Cel AMT MEF
- Cel AMT HEVERLEE : fermée et la clientèle a été reprise en partie par la Cel AMT BEAUVECHAIN et la Cel AMT LEOPOLDSBURG
- Cel AMT GROBBENDONK : fermée et la clientèle a été reprise en partie la Cel AMT BRASSCHAAT et la Cel AMT LEOPOLDSBURG
- Cel AMT KOKSIJDE : déménagement vers Cel AMT LOMBARSIJDE + reprise partielle de la clientèle de la Cel AMT TOURNAI
- Cel AMT TOURNAI : fermée et la clientèle en partie reprise par la Cel AMT LOMBARSIJDE et la Cel AMT FLORENNES
- CME-AMT : en collaboration avec le CME le personnel projetable est simultanément évalué pour l'aptitude médicale opérationnelle l'aptitude fonctionnelle par le médecin du travail

b. Médecins du travail attachés au service médical durant l'année

1 Nom - prénom du médecin	2 Qualification en médecine du travail	3 Durée de l'attachement au service pendant l'année exprimée en jours/an	4 Nombre total d'heures consacrées à la médecine du travail, déplacement exclus (dans les centres et les entreprises)
Bernadette PIERRE	art. 112	365	880
Jean-Paul GILSON	art. 112	182	440
Hans VAN SCHOOR	art. 112	365	880
Paul BOOGAERTS	art. 112	365	880
Patrick VERCAMMEN	art. 112	365	880
Eric DECOCK	art. 112	365	880
Spiros XANTHOS (4/5)	art. 112	31	80
Stefaan LAMBRECHT	art. 112	365	880
Anne WALEWYNS	art. 112	365	880
Jean LIBERLOO	art. 112	365	880
Dirk DEBEUF	art. 112	365	880
Eric VAN PUYENBROECK	art. 112	365	880
Hugo VAN BUEL (Sep 04)	art. 112	365	880
Annick DURANT	art. 112	365	880
Ben MEEUSEN	art. 112	365	880
Séverine MACQ	art. 112	365	880
Michel ROLAND	art. 112 Radioprotection	365	880
Christian CARTON	art. 112	365	80
Jean-Marie VAN DEN BERGHE	art. 112	182	440
Herman VAN BOGAERT	art. 112g	365	880
Pierre LEONARD	Art. 112 i.o.	365	880

Indiquer la qualification selon le code suivant :

- médecin porteur d'un des diplômes d'enseignement de la médecine du travail (art. 112) ;
- médecin assimilé au porteur d'un des diplômes visés à l'article 112 (art. 116) ;
- médecin ayant obtenu une agrégation limitée à la durée de leur attachement au service en 1971 sur base de trois cents heures au moins (art. 116bis, a) ;
- médecin ayant obtenu une agrégation sur base d'une dérogation individuelle dans des circonstances exceptionnelles (art. 116bis, a).

Veillez noter la disparition des médecins suivant dans le courant de 2011

- Med LtCol GILSON : mis à la retraite à la date du 30 Jun 2011
- Med Cdt VAN DEN BERGHE : mis à la retraite à la date du 30 Jun 2011
- Dr Spiros XANTHOS : rupture de contrat le 01 Fev 2011

Le 01 Oct 2011 le service a été renforcé par la venue de 2 médecins du travail en formation : ils ont commencé leur formation académique en 2011 et font des consultations sous la supervision d'un médecin du travail spécialisé en médecine du travail

- Med Cdt SOETART (sous la supervision du Med LtCol e.r. BOOGAERTS)
- Med Maj VAN THIELEN (sous la supervision du Med Maj LAMBRECHT)

c. Spécialistes attachés au service (médecins ou assimilés)

(1) Laboratoires agréés (art. 111, 4°) : Laboratoire de l'HMRA

Nom et prénom du médecin responsable : Pha LtCol HEUNINCKX

(2) Service radiologique ou médecins agréés (art. 111, 2°) : Radiologie HMRA

Nom et prénom du médecin responsable : Med Maj LIPPENS

(3) Médecins agréés au titre de spécialiste en O.R.L. (art. 111, 3°) : CME HMRA

Nom et prénom du médecin responsable : Med Maj MASSART

(4) Médecins agréés conformément à l'article 75 de l'arrêté royal du 28 février 1963, portant règlement général de la protection de la population et des travailleurs contre les dangers des radiations ionisantes :

Nom et prénom du médecin responsable : Med LtCol ROLAND

d. Personnel paramédical attaché au service

(1) Infirmiers ou infirmières :

Nombre : 14

Nombre global d'heures de prestation par année : 21002

Commentaire (1):

	Infirmiers ou Infirmières	Nombre	Nombre global d'heures prestées	Commentaire (1)
Arlon		0		
Beauvechain	Mme Dominique HENRIOULLE	1	1.760	
	Mvr. DE WIT Jeanine	1	220	½ time depuis Oct 2011
Brasschaat	Mvr. Myriam POLFLIET (A1)	1	1.760	
Evere	Mme MANNENS Cosette	1	586	A partir de Sep 2011
Florennes	Mme Danielle FRIERES	1	1760	
	Mme Patricia DEWEL	1	1760	
Grobbendonk				
Heverlee	DE WIT Jeanine	1	660	½ time
Kleine Brogel	Mvr. Sonia GHOOS	1	1.760	
Koksijde	Mvr. Renée VAN HERPE (A1)	1	1408	4/5
Leopoldsburg	Mvr. Maria DE JONGHE (A1)	1	880	½ time
	Anita VIRANT	1	1760	
Marche-en-Famenne	Mme Annick WAROQUIER	1	1.408	4/5
	Mme Joëlle ROBERT	1	1760	
Neder-over-Heembeek	Mvr. Chantal LEFEVRE (A2)	1	1760	
Peutie				
Rocourt	Della Marina	1	1760	
Tournai		0		
Zeebrugge				

(2) Assistant(e) social(e) :

Nombre : 0

Nombre global d'heures de prestation par année : 0

Commentaire (1):

(3) Autres personnel attaché au service :

Nombre : 33

Nombre global d'heures de prestation par année: 56.220

Commentaire (1) :

	Autre personnel attaché au service	Nb	Nombre global d'heures prestées	Commentaire (1)
Arlon	1CC Philippe RIJKERS	$\frac{1}{2}$	880	Fermée le 30 Jnu 2011
Beauvechain	Adjt Isabelle YERNAUX Adjt Thibaut LEMOINE 1CC Michel TROUWERS 1CC Bruno VANDEBROECK	$3 \frac{1}{4}$	5768	
Brasschaat	1CC Ludo CUYPERS 1 CC Louis KROLS	2	3520	
Evere	Adjt Marc STROOBANDT 1CC Kris DE RIDDER 1CC Marc VAN LOO Mevr Van Winckel	4	7040	
Florennes	Adjt Marc VIVIER Mme Christiane DEBOURG 1 CC J-Ph ; PINCHART	3	5280	
Grobbendonk	Kpl T. DE KORT	1	1760	
Heverlee	1CC Bruno VANDENBROECK	$\frac{3}{4}$	1172	Fermée le 30 Sep 2011
Kleine Brogel	1 SC MAGGEN Fernand 1CC Geert DERYCK	2	3520	
Koksijde	Mr. Hendrik BUNDERVOET 1CC Patrick DECLERCQ	2	3520	
Leopoldsburg	1SC Felicien BAPTIST 1CC DIRIX Marina 1CC Ivo THOMASSEN	3	5280	
Marche-en-Famenne	ADC Léon TOUSSAINT 1CC Philippe RYKERS Mme DEBARSY Annick	$2 \frac{1}{2}$	4400	
Neder-over-Heembeek	1CC SIRJACOBS Nathalie	1	1760	
Peutie	1CCQUACKELS Christiane	1	1760	
Rocourt	Adjt Sandra CARO 1CC Michel RENQUIN Mme Marie-Anne LEENEN	3	5280	
Tournai	Adjt Luc DELASSOIS Cpl DELFOSSE Giovanni	2	1760	Fermée le 30 Jun 2011
Zeebrugge	Adjt Eric DELBRASSINE 1CC Marina ROBBRECHT	2	3520	

(4) Activités confiées à des tiers : Néant

(a) Facultatif.

(b) A expliquer.

e. Matériel

(Liste du matériel médical : instruments et appareils)

Liste du matériel médical nécessaire imposé par l'article 120, 1.,alinéa 11

a) matériel médical :	
Bascule et toise SECA;	<input checked="" type="checkbox"/>
Mètre ruban ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Stéthoscope biauriculaire ; STETHOSCOOP, LITMANN CLASSIC II S.E.	<input checked="" type="checkbox"/>
Tensiomètre ; BLOEDDRUKMETER STANDMODEL DIA 38 CM MET VELCROMANSCHETTE	<input checked="" type="checkbox"/>
Chronomètre à secondes ;	<input type="checkbox"/>
Marteau à réflexes ; HAMER PERCUSSIE-REFLEX, DEJERINE MET NAALD DIM. 28CM	<input checked="" type="checkbox"/>
Echelles visuelles ; échelle optométrique ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Visiotest ou Ergovision ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Abaisse-langues ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Trousse O.R.L. (étui pour examen des oreilles, du nez et de la gorge) TRANSFORMATEUR MURALWELCH ALLYN EQUIPE D'UN OTOSCOOP ET D'UN OPHTALMOSCOPE	<input checked="" type="checkbox"/>
Equipement pour vaccinations ;	<input type="checkbox"/>
Frigo ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Garrot ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Thermomètres médicaux ;	<input type="checkbox"/>
Thermomètres d'ambiance ;	<input type="checkbox"/>
Nécessaire pour analyse d'urine (recherche de l'albumine et du sucre) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Table ou lit d'examen ; ONDERZOEKSTAFEL MET PAPIERROLHOUDER 187X60X85 CM	<input checked="" type="checkbox"/>
Mobilier de rangement fermant à clé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Seau à déchets ; VUILNISBAK, MET PEDAAL EPOXY, 12L	<input checked="" type="checkbox"/>
Lavabo à eau courante salubre, froide et chaude, savon ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Gants et doigtiers ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Blouses, tabliers, serviettes et savon ;	<input type="checkbox"/>
Négatoscope ;	<input type="checkbox"/>
Spiromètre ; WinSpiro	<input checked="" type="checkbox"/>
Audiomètre ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Cabine d'audiométrie ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Electrocardiographe ; E.K.G. NIHON KODEN	<input checked="" type="checkbox"/>
Table ou table de bureau, chaises ;	<input checked="" type="checkbox"/>
VERSTELBAAR IN DE HOOGTE ZITKRUJJE, ONDERSTEL GECHROMEERD, ZIT ZWART KUNSTLEDER, ZONDER WIELEN	<input checked="" type="checkbox"/>
KRUK, TREDE, 50X49X30 CM, 2 TREDEN	<input checked="" type="checkbox"/>
KAMERSCHERM, 3 SECTIES, ZONDER ROLLETJES	<input checked="" type="checkbox"/>
MEDISCHE ONDERZOEKSLAMP, HALOGEEN, H VAN 100 TOT 150 CM, DICHROIQUE LAMP 12V - 50 W, MET WIELEN	<input checked="" type="checkbox"/>
TAFEL MED.INSTR.EN VERB.-UITNEEMB. 72X62X80 CM MET 2 WASKOMMEN INOX	<input checked="" type="checkbox"/>
b) matériel de mesure :	
Du bruit (sonomètre) ;	<input type="checkbox"/>
De l'éclairage (luxmètre) ;	<input type="checkbox"/>
Des ambiances dans les locaux de travail ;	<input type="checkbox"/>
Des concentrations de substances dans l'air ;	<input type="checkbox"/>
c) matériel de bureau :	
COMPUTER(S)	<input checked="" type="checkbox"/>
PRINTER(S)	<input checked="" type="checkbox"/>

3. Tarification minimale : Pas d'application à la Désense

	nombre	recettes	tarif par travailleur
travailleurs visés à l'article 124, § 1			
travailleurs non visés à l'article 124, § 1			

Joindre une copie du tarif des prestations établi en exécution de l'arrêté ministériel du 15 décembre 1976.

Donner les bases de calcul de l'heure-médecine du travail (art. 120*bis*).

Reprendre tous les coûts réels tels que prévus dans l'arrêté royal :

- coût réel de l'heure/médecin ; l'heure/assistant social ; l'heure/infirmier ; l'heure/personnel administratif
- les frais de fonctionnement globaux
- les frais de déplacement
- les ressources utilisées à la politique propre du service
- les aspects prévisionnels en matière de budgets et moyens

4. Surveillance médicale des travailleurs

a. Caractéristiques des travailleurs soumis à la surveillance du nombre total d'examens effectués

- (1) Nombre total des travailleurs soumis à la surveillance médicale (art. 124, § 1) :
- (2) Nombre total des travailleurs embauchés soumis à l'article 124, § 1. :
- (3) Répartition des travailleurs à soumettre à la surveillance médicale et des travailleurs soumis effectivement aux examens périodiques selon leur catégorie d'appartenance (art. 124, § 1).

Catégorie d'appartenance	Nombre de travailleurs		
	à soumettre ¹	effectivement examinés	Embauchés ²
1. Travailleurs soumis aux risques de maladies professionnelles		14186	
2. Travailleurs occupés aux postes de sécurité		10959	
3. Travailleurs en contact avec les denrées alimentaires		742	
4. Travailleurs handicapés		13	
5. Travailleurs âgés de moins de 21 ans		15	
6. Travailleurs exposés aux contraintes du travail sur écran		5985	
7. Travailleurs exposés aux contraintes de la manutention manuelle de charges		4520	

Commentaire :

¹ Vu que le processus des analyses de postes de travail n'est pas encore complètement terminé et que les risques pour chaque fonction ne sont pas déterminés, les chiffres du personnel à soumettre ne peuvent être complétés ; de plus il n'existe pas d'unanimité concernant l'application des définitions de la fonction de sécurité, fonction de vigilance, fonction à risques définis et le contact avec des denrées alimentaires.

² Est considéré comme embauché le militaire qui démarre effectivement dans sa fonction définitive après sa formation de base ainsi que le militaire qui a été nouvellement affecté dans une unité. A ce jour ces militaires ne sont pas systématiquement soumis à un examen de médecine du travail parce que la majeure partie de ces affectations sont accomplies sur base d'un profil médical favorable sans l'intervention du médecin du travail ; après ces militaires sont évalués lors de la première surveillance de la santé périodique. Pour cette raison il n'est pas possible de remplir un chiffre fiable.

A partir de 2012, par l'introduction de l'examen de santé préalable à l'embauche suivi d'un examen préalable lors de la première mise en fonction, ces chiffres pourront être repris.

(4) Répartition des différents types d'examens selon les groupes d'âge des travailleurs bénéficiaires dans chaque catégorie d'examens.

Catégorie et type d'examens ³	Nombre d'examens effectués	Groupes d'âge des travailleurs		
		- 18 ans	18 à 21 ans	+ 21 ans
A. Examens d'embauche (art. 124) ^{4&5}	357	2	20	335
1° Maladie professionnelle	-	-	-	-
2° Poste de sécurité	183	1	19	163
3° Substances ou denrées alimentaires	14	0	0	14
4° Handicapés	0	0	0	0
5° Moins de 21 ans	1	0	1	0
6° Travail sur écran	152	1	2	149
7° Manutention manuelle de charges	107	1	9	97
B. Examens pour changement d'affectation (art. 127) (*)	-	-	-	-
C. Examens de reprise du travail (art. 131)	1018	0	9	1009
D. Examens périodiques (art. 124, § 4) (3)	15437	7	323	15107
1° Maladie professionnelle	14186	-	-	-
2° Poste de sécurité	10231	6	260	9965
3° Substances et denrées alimentaires	625	0	2	623
4° Handicapés	12	0	0	12
5° Moins de 21 ans	15	0	11	4
6° Travail sur écran	5292	1	21	5270
7° Manutention manuelle de charges	4059	1	70	3988
8° Aptitude aux TMAP	12363	4	188	12171
9° Catégorisation Ops (Cat Ops)	11900	4	188	11708
10° Aptitude au service aérien	-	-	-	-
11° Aptitude au service en mer	246	0	4	246
12° Aptitude ParaCdo	-	-	-	-
E. Protection de la maternité (art. 147) :	88	0	0	88
F. Examens pratiqués à l'occasion de consultations spontanées (art. 131bis)	1858	1	24	1833
G. Aptitude chauffeur	12725	6	260	12459

(*) Ne sera disponible que dans la prochaine version de Total Health

³ Quelle que soit la catégorie d'examen et le type d'examen, doit être comptabilisé comme un examen toute visite du travailleur au service médical que celle-ci ait comporté un examen clinique général avec ou sans examen spécial ou dirigé ou bien un examen spécial ou dirigé seul.

⁴ Ne doivent être pris en compte que les examens d'embauche effectués pour des travailleurs réellement engagés et qui sont soumis obligatoirement à l'article 124, § 1.

⁵ Au cours d'un examen périodique (ou d'un examen d'embauche) un travailleur peut faire l'objet de plusieurs examens dirigés par exemple pour risque de maladie professionnelle et occupation d'un poste de sécurité. Dans ce cas, on enregistre un examen périodique (ou un examen d'embauche), un examen pour maladie professionnelle + un examen pour poste de sécurité. Le nombre total d'examens périodiques (ou d'examens d'embauche) n'est donc pas la somme arithmétique du nombre des examens effectués pour les cinq sous-catégories (risques de maladies professionnelles, poste de sécurité, substances ou denrées alimentaires, handicapés, moins de 21 ans).

(5) Répartition par catégorie de travailleurs soumis, du nombre d'examens effectués et de la nature de la décision après l'examen

Catégorie d'examen	Nombre d'examens effectués ⁶	Nature de la décision après examen ⁷			
		1	2	3	4
		Aptitude	Inaptitude définitive	Inaptitude temporaire	Mise en congé
1. Travailleurs soumis à l'examen d'embauche	296	279	7	10	-
2. Travailleurs soumis aux risques des groupes I à V des maladies professionnelles	22320	17041	278	1718	-
3. Travailleurs occupés à des postes de sécurité	10416	7601	212	538	-
4. Travailleurs en contact avec les denrées alimentaires	755	555	21	61	-
5. Travailleurs handicapés	13	11	0	1	-
6. Travailleurs âgés de moins de 21 ans	11	10	1	0	-
7. Travailleurs exposés aux contraintes du travail sur écran	5973	4683	46	312	-
8. Travailleurs exposés aux contraintes de la manutention manuelle de charges	4202	3083	92	383	-

⁶ Pour chaque catégorie de travailleurs, le nombre d'examens effectués comprend l'ensemble des examens pratiqués à l'occasion de la surveillance obligatoire, lors d'un changement d'affectation, lors de consultations spontanées, d'études, d'incidents, de consultations pour malaises, de protection de la maternité et de reprise du travail et ce pour la catégorie de travailleurs visée.

⁷ Décision après examen : le total des décisions figurant dans la case 1 à 4 doit être égal au nombre d'examens effectués de la même rangée.

b. Répartition, selon le risque de maladie professionnelle, du nombre de travailleurs exposés, du nombre d'examens spéciaux pratiqués et de la nature de la décision.

Nature du risque de maladie professionnelle	Travailleurs exposés (1)	Examens spéciaux pratiqués	Nature de la décision après examen		
			Aptitude	Inaptitude définitive	Inaptitude temporaire
Groupe I.	Risico's voor vergiftiging				
1.1.	Arsenic et ses composés nocifs (à l'exception de l'hydrogène arsénié)		103	88	
1.2.	Béryllium (glucinium) et ses composés nocifs toxiques		8	7	
1.3.1.	Oxyde de carbone		1694	1273	
1.3.2.	Oxychlorure de carbone ou phosgène		70	58	
1.3.3.	Acide cyanhydrique, cyanures et ses composés cyanogènes		81	70	
1.4.	Cadmium et ses composés nocifs		109	94	
1.5.	Chrome et ses composés nocifs		121	99	
1.6.	Composés organiques nocifs de l'étain		113	85	
1.7.	Susbtances à action hormonale		0		
1.8.	Mercure et ses composés nocifs		81	76	
1.9.	Manganèse et ses composés nocifs		42	37	
1.10.1.	Acide nitrique		30	29	
1.10.2.	Monoxyde d'azote		17	12	
1.10.3.	Ammoniac		105	81	
1.11.	Nickel et ses composés nocifs		40	26	
1.12.	Ozone		19	15	
1.13.1.	Phosphore et ses composés inorganiques nocifs		150	124	
1.13.2.	Composés organiques nocifs du phosphore		85	73	
1.14.1.	Plomb et ses dérivés inorganiques nocifs		313	249	
1.14.2.	Composés organiques nocifs du plomb		120	84	
1.15.	Sélénium et ses composés nocifs		0		
1.16.1.	Sulfure de carbone		8	5	
1.16.2.	Hydrogène sulfuré		3	2	
1.16.3.	Esters d'acide sulfurique		34	31	
1.17.	Thallium et ses composés nocifs		13	11	

1.18.	Vanadium et ses composés nocifs		5	4		
1.19.	Composés nocifs du zinc		31	22		
1.20.	Halogènes, composés inorganiques et composés organiques non repris sous d'autres rubriques		0	0		
1.20.1.	Chlore		133	112		
1.20.2.	Brome et ses composés nocifs		83	72		
1.20.3.	Iode et ses composés nocifs		72	63		
1.20.4.	Fluor et ses composés nocifs		38	36		
1.21.	Hydrocarbures aliphatiques ou alicycliques		926	725		
1.22.1.	Dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques et alicycliques		985	744		
1.22.2.	Dérivés aminés des hydrocarbures aliphatiques et alicycliques		335	248		
1.23.1.	Méthanol, alcools supérieurs et dérivés halogénés des alcools		259	219		
1.23.2.	Glycols et dérivés halogénés		113	92		
1.23.3.	Ethers et dérivés		136	113		
1.23.4.	Cétones et dérivés halogénés		132	115		
1.23.5.	Esters organiques et dérivés halogénés		258	194		
1.24.1.	Acides organiques nocifs		93	81		
1.24.2.	Aldéhydes, dérivés halogénés et amidés		27	25		
1.24.3.	Anhydrides aromatiques et dérivés halogénés		0			
1.25.1.	Dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques		209	158		
1.25.2.	Esters nitriques		88	66		
1.26.1.	Benzène et ses homologues		1629	1214		
1.26.2.	Naphtalène et ses homologues		36	27		
1.26.3.	Diphényle, décaline, tétraline, diphényloxyde		2	2		
1.27.	Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques		154	134		

1.28.1.1.	Phénols et homologues et leurs dérivés halogénés		313	250		
1.28.1.2.	Thiophénols et homologues et leurs dérivés halogénés		21	21		
1.28.1.3.	Naphtols et homologues et leurs dérivés halogénés		0			
1.28.2.	Dérivés halogénés des alkyl-, aryl- et alkylaryloxydes et des alkylarylsulfures		94	71		
1.28.3.	Benzoquinone et produits d'oxydation de l'hydroquinone		16	10		
1.29.	Amines et hydrazines aromatiques et leurs dérivés halogénés, phénoliques, nitrosés, nitrés et sulfonés		95	83		
1.30.	Nitrodérivés des hydrocarbures aromatiques et des phénols		129	105		
	Sous total :		9771	7645		
Groupe II. Risque dû à des agents physiques						
Nature du risque de maladie professionnelle		Travailleurs exposés (1)	Examens spéciaux pratiqués	Nature de la décision après examen		
				Aptitude	Inaptitude définitive	Inaptitude temporaire
2.1.	Radiations ionisantes		200	196		
2.2.	Rayonnements infrarouges		11	7		
2.3.	Bruit		5654	4183		
2.4.	Air comprimé		309	265		
2.5.	Vibrations mécaniques de 2 à 30 000 Hz		1227	935		
2.6.	Pressions locales prolongées au niveau des parties molles et de l'os ou au niveau des formations nerveuses		23	16		
2.7.	Températures abaissées artificiellement en dessous de - 10°C		0			
2.8.	Chaleur industrielle		100	76		
2.9.	Ondes laser		3	3		
2.10.	Ondes électromagnétiques de haute fréquence		156	121		
2.11.	Ultra et infrasons		150	119		
2.12.	Rayons ultra-violet		45	35		
	Sous total :		7878	5956		

Groupe III.	Risque dû à un agent infectieux				
	Tuberculose		623	476	
	Hépatite infectieuse		687	516	
	Ankylostoma duodénalis		0	0	
	Salmonelloses et autres		193	161	
	Sous total :		1503	1153	
Groupe IV.	Risque de dermatose				
4.1.	Suie, goudron, bitume, etc.		1122	883	
4.2.1.1.	Métaux, métalloïdes et leurs composés		166	146	
4.2.1.2.	Produits alcalins		183	135	
4.2.1.3.	Solvants organiques en général		340	301	
4.2.1.4.	Formaldéhydes, résines, etc.		94	90	
4.2.1.5.	Certains dérivés halogénés, nitrés, chloronitrés, aminés, azoïques, hydroxylés et sulfonés des hydrocarbures aromatiques		26	26	
4.2.1.6.	Certains colorants synthétiques		2	2	
4.2.1.7.	Certains médicaments		0		
4.2.1.8.	Certains produits auxiliaires de la fabrication du caoutchouc		0		
4.2.1.9.	Certains pesticides		35	35	
4.2.1.10.	Certaines substances végétales		12	12	
4.2.1.11.	Métaux d'orfèvrerie		0		
4.2.2.1.	Microtraumatismes par particules		0		
4.2.2.2.	Irritations actiniques		0		
4.2.3.	Micro-organismes pathogènes pour la peau		0		
	Sous total :		1980	1602	
Groupe V.	Risque d'affection pulmonaire				
5.1.1.	Silice libre		18	10	
5.1.2.	Asbeste		449	340	
5.1.3.	Poussières de silicates à l'exception de l'asbeste		9	7	
5.1.4.	Poussières de fer		145	112	
5.1.5.	Poussières d'étain		6	4	

5.1.6.	Poussières de baryum		0			
5.2.	Poussières ou fumées d'aluminium ou de ses composés		78	62		
5.3.	Poussières de carbures métalliques frittés ou cimentés		4	4		
5.4.	Poussières de scories Thomas		8	5		
5.5.1.	Produits d'origine végétale ou animale		48	33		
5.5.2.	Produits chimiques (diisocyanates, acroléine, chloroplatine, formaldéhyde)		18	16		
	Sous total :	(*)	156	593	(**)	(**)

Commentaires:

(*) Les chiffres du nombre de travailleurs exposés par catégorie de risque ne sont pas fiables pour deux raisons :

- les listes nominatives sont incomplètes et ne mentionnent pas systématiquement en détails les risques.
- Si les listes nominatives ne contiennent pas d'informations précises, il est peu utile d'introduire ces risques dans Total Health ; certaines Cel AMT ont quand-même essayé de définir eux-mêmes ces risques, néanmoins cela n'a aucun sens de comparer le nombre de travailleurs exposés et le nombre d'exams effectués.

(**) Les chiffres d'inaptitude temporaire et définitive ne sont pas mentionnés pour la raison suivante

Vu que la plupart des travailleurs sont soumis à plusieurs risques, on ne peut pas exclure qu'un travailleur avec risque X soit déclaré inapte à cause d'une exposition à un risque Y ; ceci a pour conséquence que la somme des aptes, définitivement ou temporairement inaptes ne sait jamais concorder avec le nombre d'exams effectués.

Nombre moyen de risque de maladies professionnelles par travailleurs soumis au risque de maladies professionnelles :

Le nombre moyen de risques pour maladies professionnelles par travailleur exposé à des risques ne peut être calculé parce que les données concernant les risques par poste de travail sont incomplètes.

c. Surveillance spéciale des travailleurs exposés aux radiations ionisantes

(Règlement général pour la protection du travail, art. 133, 2° et 3°)

Parmi les travailleurs exposés aux radiations ionisantes :

- nombre de cas de surveillance médicale exceptionnelle : Néant
- nombre de cas de surveillance médicale prolongée: 3

d. Vaccinations

Nombre de vaccinations pratiquées et nouvelles vaccinations contre :

Vaccin	Nom commercial	Abréviation militaire	Nombre de vaccinations pratiquées
l'hépatite A :	Havrix 1440®	VHA	496
l'hépatite B :	HB-VAX II 10 mg Engerix-B 20	VHB	546
l'hépatite A + B :	Twinrix Adult	VHAB	875
le tétanos :	Tevax®	VAT	358
le tétanos et la diphtérie :	Tedivax pro Adulto®	VTd	944
Tétanos, diphtérie, coqueluche	Boostrix		502
Tétanos, diphtérie, coqueluche et poliomyélite	Boostrix IPV		218
la tuberculose :	BCG		0
la poliomyélite :	Imovax Polio® Sabin®	VPO ou VPI	305
la fièvre jaune :	Stamaril®	VAA	767
la fièvre typhoïde :		VAS	1772
la méningite à méningocoques :	Mencevax ACWY®		1878
la méningo-encéphalite à tiques Frühsommer meningo- encefalitis ou tick-borne encefalitis :	FSME Immun®		618
la grippe :	Vaxigrip® Mutagrip-S®	VAG	1552
Rabies	Pasteur		725
Rougeole, Parotidite, Rubéolle	Priorix		1126
au total :			12682

Nombre de travailleurs soumis aux tests tuberculiniques : 3300

Ce chiffre n'est pas égal au nombre d'examenés exécutés pour la tuberculose du tableau b2 Groupe 3 parce qu'un grand nombre de tests de tuberculine ont été fait dans le cadre du DMOI et de l'examen pour la catégorie opérationnelle (avant et après la mission) et non spécifiquement pour une fonction à risque de tuberculose.

Cas positifs : 11

e. Déclarations de maladies professionnelles suspectées ou avérées⁸

Nombre de cas déclarés : NEANT

Volgorde nummer	Code van de ziekte	Aard van de oorzaak	Activiteitstak en beroep van het slachtoffer op het ogenblik waarop de ziekte werd vastgesteld	Geslacht	Geboortjaar	Beslissing na het medisch onderzoek

⁸ Ceci ne signifie nullement qu'au sein de la Défense aucune maladie professionnelle n'aurait détectée ou constatée. Dans le cas d'une maladie professionnelle le Mil concerné introduit une demande de pension de réparation au moyen des données médicales mises à la disposition par le médecin du travail ou curatif. La fonction du Mil concerné est adaptée en tenant compte de la maladie suspectée ou avérée. Par contre le médecin du travail ne reçoit aucun feedback concernant les suites données à la demande de pension de réparation par le service des pensions du service public et par conséquent il ne peut être noté des déclarations de maladies professionnelles dans ce tableau. Une déclaration ne peut être enregistrée que si le médecin du travail a été mis au courant de la recevabilité de la demande.

A partir du rapport AMT 2012 cette information devrait être disponible parce que la commission des pensions de réparation a c'est engagé de fournir annuellement les statistiques nécessaire afin de pouvoir remplir ce tableau.

Un effort semblable sera demandé à MEDEX ou DGJM (POC maladies professionnelles pour le personnel civil au sein de la Défense) en ce qui concerne le personnel civil de la Défense.

f. Répartition des cas d'inaptitude temporaire et définitive⁹

Volgnummer	Categorie van onderzoek tijdens hetwelk de ongeschiktheid werd vastgesteld	Aard van de ongeschiktheid		Geboortjaar	Geslacht	Gevolgde procedure bij het vaststellen van de ongeschiktheid	Gevolg van de beslissing na beëindiging van de gevolgde procedure(s)
		Definitief	Tijdelijk				

⁹ Ceci ne signifie pas que des inaptitudes n'ont pas été enregistrées au sein de la Défense, mais il y a une différence manifeste entre la signification du terme inaptitude dans une entreprise classique et l'interprétation au sein de la Défense.

Souvent des militaires reçoivent en cas d'inaptitude après une consultation en médecine du travail du travail temporairement adapté sous forme d'une exemption partielle de service, mais ils gardent leur aptitude pour la fonction. Seulement quand le nombre et la durée de ces exemptions particulières mettent en dangers l'exercice de la fonction ou quand le militaire est absent pour une longue durée, est posée la question si le militaire est toujours apte pour exercer sa fonction via une procédure à la CMAR.

Le tableau susmentionné ne peut donc être rempli que si il existe un consensus concernant les définitions d'inaptitudes au sein de la Défense :

- L'exemption partielle doit-elle être considérée comme une inaptitude temporaire ou une aptitude avec restrictions ?
- A partir de quand parle-t-on d'une inaptitude définitive ? Après une procédure CMAR et/ou une décision du médecin du travail ?

De plus il faut faire la distinction avec le personnel civil pour lequel il n'existe pas de procédure CMAR et où la notion d'exemption partielle n'est pas d'application.

f2. Commentaires des cas d'inaptitude¹⁰

N° d'ordre	Commentaires

¹⁰ Les commentaires sont, pour les mêmes raisons que reprises au paragraphe 3.f, obsolètes.

5. Surveillance des conditions d'hygiène du travail

a. Visites d'entreprises

(1) Activités de surveillance selon la taille de l'entreprise

	Taille des entreprises	
	moins de 50 travailleurs (*)	plus de 50 travailleurs (*)
Nombre d'entreprises et/ou sièges visités		(**)
Nombre de visites effectuées dans ces entreprises (2)		(**)
Nombre d'heures consacrées aux visites de ces entreprises		772
Nombre d'assistances aux réunions des C.S.H.E.		90
Nombre de visites effectuées par une personne compétente (3)		(***)

(*) La distinction entre les visites à des lieux de travail avec moins de 50 ou plus de 50 travailleurs est obsolète pour les travailleurs de la Défense ; en fin de compte la plupart des lieux de travail qui ont été visités ressortent d'une même unité technique d'exploitation de plus de 50 travailleurs. Pour cette raison cette colonne n'a pas été remplie.

(**) Vu les interprétations diverses données à la notion « entreprise » et « sièges » le nombre de visites n'est pas important mais bien le temps consacré à ces visites.

(***) Il arrive fréquemment que plusieurs visites soient regroupées par demi-journée ; sur base de 193 demi-jours consacrés à des visites, nous pouvons conclure qu'un multiple de 193 visites a été effectué.

(2) Répartition des visites selon la branche d'activité des sièges visités et des satellites (services médicaux d'entreprises).

(55) Facteurs nocifs et contrôles sanitaires

(56) Politique de prévention

(57) Protection collective et individuelle

(58) Premiers soins

(59) Hygiène

(60) Ambiance

(61) Inaptitude

(62) Maladies professionnelles

(63) Maternité

C.S.H.E. : Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail

D.T. : Déchets toxiques

NACE code	Visites effectuées	C.S.H.E.	55	56	57	58	59	60	61	62	63	G.A.	Art. 837
	193 (****)	90											

(****) Non seulement un multiple de 193 visites a été effectué, mais de surcroît lors de ces visites plusieurs branches d'activités ont été combinées.

b. Analyses et mesures effectuées par les médecins du travail ou à leur demande

Nombre et type d'analyses et de mesures effectuées par le médecin, ou à sa demande, répartis selon le résultat

Types d'analyses et de mesures		Effectuées		Effectuées	
		door de geneesheer	door een derde	gunstig	Onvoldoende ¹¹
1.	Analyses :				
	- de substances ou de produits mis en œuvre par l'entreprise ou utilisés ou manipulés par les travailleurs;	(*)			
	- d'eaux (d'alimentation des lavabos ou des bains douches, de fabrication, résiduaires...);	(*)			
	- d'atmosphères, de gaz, de vapeurs, de fumées, de brouillards...;	(*)			
	- de poussières (analyse granulométrique)	(*)			
	Sous total :				
2.	Mesures d'agents physiques :				
	- radiations ionisantes ;	(*)			
	- humidité atmosphérique ;	(*)			
	- température, ventilation ;	(*)			
	- bruit ;	(*)			
	- éclairage.	(*)			
	Sous total :				
3.	Examens de postes de travail (ergonomie - charge de travail - nuisance, ...)	(*)			
4.	Autres analyses :				
	- Nombre d'examens sanguins ;	6179			
	- Nombre d'examens urinaires ;	9837			
	- Nombre de coprocultures				
	- Nombre examens de la vue (Visiotest, Ergovision, Standard)	1368			
	- Audiométries				
	- Nombre de RX Thorax ;	22985			
	- Nombre de radiographies de la colonne ;	13147			
	- Nombre de spirométries ;	7967			
	- Nombres d'Electrocardiogrammes ;	3993			
	- Nombre de Body Mass Index mesurés ;	15596			
	- Nombre de DMOI	9803			

(*) Analyses en metingen worden steeds uitgevoerd in overleg tussen arbeidsgeneesheer en de andere preventieadviseurs

¹¹ "Resultaat onvoldoende" invullen met code voor bekomen resultaat :

R1 : technische verbetering ;

R2 : uitschakelen van het risico ;

R3 : dragen van beschermingsmiddelen ;

R4 : vermindering van de blootstellingduur.

6. Etudes et activités réalisées par le service médical du travail

- a. Actions conjointes avec les services de sécurité: Visite annuel des lieux de travail
- b. Relations extérieures :
- c. Etudes :

Etudes	Nombre de travailleurs examinés
- examens dans le cadre du PSMT (radars (HAWK, NIKE) ;	0
- examens dans le cadre de l'amiante (Cannerberg - Composante Aérienne - BSL - Composante Navale) ;	0
- examens dans le cadre du syndrome des Balkans.	0

- d. Réunions de médecins: 2 journées d'études AMT par an.
- e. Formation et développement du personnel médical et auxiliaire:

7. Ophtalmologues civils agréés pour la sélection médicale (Permis de conduire):

8. Commentaires, constatations et résultats

Les prestations reprises dans le rapport 2011 du service de médecine du travail sont à nouveau basées sur les données dans Total Health. Ces chiffres ont ensuite été contrôlés respectivement par les Cel AMT

Les anomalies constatées l'année dernière dans la transcription des prestations dans Total Health vers le rapport des Cel AMT sont en grandes parties disparues. Par conséquent le nombre d'examens techniques et certaines consultations en médecine du travail sont moins sous-estimées que les années précédentes, p.ex : le nombre de sélections pour les permis de conduire, le nombre d'examens périodiques pour un risque de maladie professionnelle (voir tableau 4.a.(4)).

Certaines rubriques ne sont pas reprises pour différentes raisons :

- les examens pour l'aptitude ParaCdo et l'aptitude au service aérien ne sont pas mentionnés car ces examens ne sont pas réalisés en même temps que l'examen de médecine du travail ;
- les examens suite à un changement de poste de travail ne sont pas repris car ils n'étaient pas encore prévu dans la précédente version de Total Health ; l'emploi systématique de la « demande de surveillance de la santé » augmentera le nombre d'examens dans ce contexte ;
- les maladies professionnelles (constatées ou supposées) ne savent pas être communiquées pour les raisons invoquées au Par 4.e. ;
- vu la sous-estimation du nombre de travailleurs soumis dans le tableau 4.a.(3). et le nombre de travailleurs exposés dans le tableau 4.b. il n'est pas possible de fournir un chiffre exact ; ceci ne sera possible que quand le processus des analyses de postes de travail sera complètement terminé et qu'il existe un consensus sur l'application des définitions de fonction de sécurité, fonction de vigilance, fonction à risque défini et contact de denrées alimentaires.

En comparant les chiffres de 2011 et ceux de 2010 nous pouvons faire les constatations suivantes :

- en général il n'y a pas de différence significative entre les chiffres de 2010 et 2011 dans le tableau 4.a.(3), le nombre de travailleurs effectivement examinés pour des maladies professionnelles et dans d'autres catégories spécifiques ;
- au tableau 4.a.(4) nous constatons une baisse du nombre d'examens périodiques, c.a.d. 15437 en 2011 pour 18428 en 2010 ; cette baisse est principalement due à la diminution du nombre de médecin du travail ; par contre la moyenne d'examens périodiques par médecin a légèrement augmenté ;
- le nombre de personnes examinées pour un risque de maladie professionnelle est de 14186 en 2011 contre 2722 pour 2010 et ceci parce que l'enregistrement de ces risques dans Total Health est différent ;
- le nombre d'examens pour des travailleurs soumis aux maladies professionnelles a également considérablement augmenté (voir tableau 4.a.(5).), 22320 contre 19011 en 2010 ;
- lors des examens périodiques en 2011 plus de personnes ont été examinés pour une fonction de sécurité (10231 contre 9780) ;
- suite à une adaptation au programme Total Health les examens pour les permis de conduire militaire sont enregistrés à part ; ceci explique l'augmentation du nombre d'examens, de 2471 à 12725. Notez néanmoins qu'une partie de ces examens n'était qu'un contrôle intermédiaire de l'aptitude chauffeur pendant l'examen périodique sans rédaction effective d'une attestation d'aptitude chauffeur.
- le nombre de vaccination a fortement augmentés en 2011 (voir tableau 4.d.) ; il s'élève actuellement à 12682 contre 7717. Ceci est partiellement à imputer à la collaboration entre l'AMT, le CME et la Travail Clinic lors de l'évaluation de l'aptitude opérationnelle et de la réalisation d'un plus grand nombre de vaccinations pour des raisons opérationnelles au sein de l'AMT. Il en va de même pour le nombre de tests tuberculiques ;
- une forte augmentation du nombre d'examens de la vue (tableau 5.b.) s'explique par la recrudescence des tests visuels pour l'aptitude permis de conduire militaire et par l'augmentation des tests visuels pour l'évaluation de l'aptitude opérationnelle ;
- la même tendance à l'augmentation se remarque pour d'autres examens techniques.

Notez que les médecins du travail en plus de la surveillance médicale, consacrent en moyenne 1/10 de leur temps à d'autres activités (cfr. Tableau 5.a.(1.) :

- visites de postes de travail, analyses, rapports et réunions (e.a. CCB) représentent au total ± 283 demi-jours (772 heures de visites des lieux de travail et 90 participations aux CCB) ;
- plus spécifiquement pour les médecins du travail militaires, la participation obligatoire à la Commission Médicale d'Aptitude et de Réforme représente également ± 50 demi-jours.

Conclusion :

Même si le nombre de médecins du travail a diminué au cours de 2011, que certaines Cel AMT ont dû fermer à la suite de déménagement de l'Infra et que celles que Cel AMT ont été fermées, le nombre d'examens périodiques par médecin du travail est resté au même niveau. En outre le nombre d'examens techniques a augmenté. Ceci peut indiquer un premier effet du grand nombre analyses de postes de travail qui ont conduit à la reconnaissance de plus de risques par travailleur en médecine du travail. D'autre part la vigilance accrue pour les risques opérationnels, en collaboration avec le CME et la Travail Clinic, a conduit à une forte recrudescence des prestations médicales pour la prévention des maladies infectieuses : vaccinations et intradermos.

9. Suggestions:

- Les premiers pas ont été franchis afin de traduire les innombrables analyses de risques par poste de travail au sein de la Défense en une surveillance médicale sensée. Comme le travailleur moyen au sein de la Défense est confronté à plus de risques que son homologue dans l'industrie, risques qui de surcroît peuvent fortement varier dans le temps, il faut investir dans un système informatique puissant et efficace pour gérer ces risques. La médecine du travail a demandé avec insistance pour rendre cet instrument opérationnel au plus vite.
- L'informatisation de la surveillance médicale est irréversible ; tout membre du service de médecine du travail doit pouvoir employer le matériel et les logiciels aisément. Le logiciel a été adapté à la fin de l'année passée. Cependant les changements se passent lentement et péniblement. La médecine du travail demande une collaboration encore plus étroite avec le Med CIS afin de mieux préparer les adaptations du logiciel et de mieux l'adapter sur mesure et aux besoins du client et du médecin du travail.
- Une plus grande uniformisation et standardisation des examens au sein de la médecine du travail est nécessaire. De telles évolutions sont souvent difficiles car elles demandent un changement de comportement, néanmoins en 2012 et les années suivantes un consensus général devra être trouvé sur le contenu des examens en rapport avec des risques définis de postes de travail, p.ex. : Tests urinaires précis pour des agents chimiques, examens d'acuité visuelle, examens auditifs, spirométries et autres.
- La collaboration avec les médecins curatifs doit être encouragée afin de fournir plus de qualité dans l'évaluation et le suivi de l'aptitude médicale opérationnelle et de mieux répartir la charge de travail pour certains examens, p.ex. Examen d'embauche en combinaison avec l'examen de santé préalable.
- L'habileté technique et administrative du Pers AMT doit être peaufinée de façon à ce qu'en l'absence du médecin du travail certains examens puissent être exécutés, p.ex. : L'emploi du nouvel appareil ERGOVISION lors de l'examen pour l'aptitude à la conduite de véhicule, la préparation administrative des dossiers dans le cadre de l'aptitude opérationnelle.
- Et en fin il faut, au sein de la Défense, que la clarté soit faite le plus rapidement en ce que concerne les définitions de fonction de sécurité, fonction de vigilance, fonction à risque déterminé et contact avec des denrées alimentaires afin d'accorder de façon optimale la surveillance médicale aux risques fonctionnels. La médecine du travail s'efforcera de trouver au plus vite un consensus.